



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Comptes vérifiés – FAO 2015

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mq961

ÉTATS FINANCIERS de 2015

de

l'Organisation des Nations Unies

pour

l'alimentation et l'agriculture

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE A</u>		Page
	Rapport du Commissaire aux comptes	1
	Certification des états financiers	3
	Déclaration du Directeur général	4
I	État de la situation financière au 31 décembre 2015	5
II	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015	6
III	État des variations de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2015	7
IV	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2015	8
V	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2015	9
V	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014	12
VA	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2015	13
	Notes relatives aux états financiers	14

PARTIE B

Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2017/6 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conférence de la FAO

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) présentés ci-après, qui comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que l'État des résultats financiers, l'État des variations de la situation nette, l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, pour l'année terminée à cette date, ainsi que les notes y relatives.

Responsabilité de la Direction en matière d'états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des présents états financiers selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). À ce titre, il lui incombe de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement d'états financiers donnant une image fidèle de la situation et exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, de choisir et d'appliquer les méthodes comptables voulues, et de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Un audit suppose de mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par la direction, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion

Nous considérons que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au 31 décembre 2015 ainsi que de ses résultats financiers, des variations de sa situation nette, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier de la FAO.

Conformément à l'article 12.9 du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Signé

Michael G. Aguinaldo
Président de la Commission de
vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes

ÉTATS FINANCIERS de 2015

CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:

Signé

Fernanda Guerrieri
Sous-Directrice générale
Département des services internes

Approuvé:

Signé

José Graziano da Silva
Directeur général

29 juin 2016

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai l'honneur, conformément à l'article XI du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de vous présenter ci-joint, pour adoption par la Conférence, les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2015. Ces états ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ainsi qu'au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de la FAO.

L'adoption des normes IPSAS a déjà permis d'améliorer l'information financière de la FAO sur les plans de la qualité, de la comparabilité et de la crédibilité. Elle a aussi permis d'harmoniser davantage la présentation des états financiers entre les divers organismes des Nations Unies, et de faciliter les comparaisons avec les états financiers d'autres organisations internationales et avec ceux des administrations nationales.

Aux termes de l'article X.1 du Règlement financier, le Directeur général est responsable devant les organes directeurs du contrôle interne de l'Organisation, lequel doit assurer une gestion financière efficace et économique, et la protection des biens matériels de l'Organisation.

Le contrôle interne est exercé et les procédures de compte rendu menées de façon continue à tous les niveaux de l'organisation, conformément aux prescriptions de la Politique de la FAO en matière de responsabilités, laquelle pose les bases du système de contrôle interne de la FAO.

J'ai introduit un Cadre de contrôle interne qui définit les responsabilités dans le fonctionnement du système de contrôle interne de la FAO, en précisant les objectifs et les avantages visés ; les éléments du contrôle interne, et les politiques, procédures, outils et unités administratives à l'appui de ces éléments ; et les responsabilités respectives des cadres et du personnel en ce qui concerne la mise au point, l'application, le suivi et l'amélioration des politiques et des outils.

Avec l'adoption des normes IPSAS, la Politique de la FAO en matière de responsabilités et l'introduction du Cadre de contrôle interne, l'Organisation a réaffirmé l'engagement qu'elle a pris de protéger mieux encore les fonds qui lui sont confiés en vue de la réalisation de ses buts et objectifs.

I – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
AU 31 DÉCEMBRE 2015			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	567 466	687 604
Placements et instruments financiers dérivés	4	521 830	455 951
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	200 816	141 883
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	6	3 935	4 383
Paiements anticipés et autres actifs courants	7	46 462	43 128
Stocks	8	14 597	16 254
		1 355 106	1 349 203
Actifs non courants			
Placements	4	407 489	428 007
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	624	1 239
Paiements anticipés et autres actifs non courants	7	418	418
Immobilisations corporelles	9	23 195	16 111
Immobilisations incorporelles	10	5 518	4 580
		437 244	450 355
Total de l'actif		1 792 350	1 799 558
Passif			
Passifs courants			
Dettes	11	23 804	26 291
Charges à payer	11	122 861	97 439
Contributions reçues d'avance	12	585 450	742 405
Instruments financiers dérivés	4	-	2 594
Passifs liés aux avantages du personnel	13	14 686	16 374
Provisions	16	5 400	4 222
Autres passifs courants	17	5 218	4 364
		757 419	893 689
Passifs non courants			
Passifs liés aux avantages du personnel	13	1 124 780	1 390 564
Autres passifs non courants	17	51 108	76 981
		1 175 888	1 467 545
Total du passif		1 933 307	2 361 234
Actif net		(140 957)	(561 676)
Situation nette			
Excédent / (Déficit) cumulé		(338 334)	(481 634)
Réserves	18	197 377	(80 042)
Total de la situation nette		(140 957)	(561 676)

II – ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS			
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits			
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	19	496 623	527 095
Contributions volontaires	19	902 805	972 435
Autres produits sans contrepartie directe	19	65 810	62 066
		1 465 238	1 561 596
Produits des opérations avec contrepartie directe			
Produits avec contrepartie directe	19	8 765	11 139
		8 765	11 139
Total des produits		1 474 003	1 572 735
Charges			
Dépenses de personnel	20	412 335	442 747
Consultants	20	216 384	205 915
Voyages	20	105 463	104 634
Dotation aux amortissements	20	5 778	2 330
Dépenses de formation	20	34 622	32 777
Services contractuels	20	281 824	251 497
Dons et autres transferts versés	20	15 205	6 495
Fournitures et consommables utilisés	20	188 708	181 156
Autres charges	20	14 844	28 477
Total des charges		1 275 163	1 256 028
Charges et produits non opérationnels			
Revenu des placements	21	184	8 236
Gains / (Pertes) de change	21	(15 156)	(7 616)
Produits financiers / (Charges financières)	21	(40 568)	(50 945)
Total des charges et produits non opérationnels		(55 540)	(50 325)
Excédent		143 300	266 382

III – ÉTAT DES VARIATIONS DE LA SITUATION NETTE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015						
<i>(En milliers d'USD)</i>						
	Note	Excédent / (Déficit) cumulé	Compte de réserve spécial	Réserve relative aux gains et (pertes) actuariels	Gains / (Pertes) latent(e)s cumulé(e)s sur les placements disponibles à la vente	Total de la situation nette / (déficit)
Solde de clôture au 31 décembre 2014		(481 634)	17 559	(136 155)	38 554	(561 676)
Gains / (Pertes) actuariel(le)s	18	-	-	306 058	-	306 058
Gains / (Pertes) latent(e)s	18	-	-	-	(28 639)	(28 639)
Produit net pris en compte directement dans la situation nette		-	-	306 058	(28 639)	277 419
Excédent de la période		143 300	-	-	-	143 300
Solde de clôture au 31 décembre 2015		(338 334)	17 559	169 903	9 915	(140 957)

IV – ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE		
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015		
<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent / (Déficit) net de l'année	143 300	266 382
Ajustements nécessaires pour rapprocher l'excédent / (le déficit) net de l'année des flux de trésorerie provenant du fonctionnement:		
Amortissements	5 778	2 330
Réceptions de dons en nature	0	(166)
Provision pour créances douteuses	(3 535)	5 153
Provision pour éventualités diverses	1 178	3 580
Dépenses d'appui aux projets internes	445	151
(Gains) / Pertes sur la cession ou la sortie d'immobilisations	73	-
(Gains) / Pertes sur les placements détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés	(3 105)	2 132
(Gains) / Pertes sur les placements disponibles à la vente	5 515	(10 368)
Variation des actifs et des passifs:		
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	(58 318)	(1 604)
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	448	213
Stocks	1 657	(3 482)
Autres actifs courants et non courants	(3 334)	(9 948)
Dettes et charges à payer	22 935	(19 754)
Obligations relatives au personnel	38 586	37 592
Avances	(156 954)	(143 289)
Autres passifs courants et non courants	(25 019)	8 779
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(30 350)	137 701
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Achats nets d'immobilisations corporelles	(11 849)	(16,349)
Achats d'immobilisations incorporelles	(1 904)	(4 684)
Achats / Ventes net(te)s de placements détenus à des fins de transaction et d'instruments dérivés	(66 491)	(98 073)
Achats / Ventes net(te)s de placements disponibles à la vente	(9 544)	(2 231)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	(89 788)	(121 337)
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(120 138)	16 364
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	687 604	671 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	567 466	687 604

Veillez noter que les activités de financement n'ont donné lieu à aucun flux de trésorerie durant l'année.

**V – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS (a)
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>(En milliers d'USD)</i>											
Chapitre	Budget approuvé (b)	Sommes reportées (c)	Transferts (d)	Sommes à reporter (e)	Budget révisé	Autres recettes effectives (f)	Dépenses effectives (g)	Variation de change (h)	Dépenses nettes au taux budgétaire (i)	Écart entre budget révisé et dépenses nettes au taux budgétaire (j)	
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	47 309	369	(7 250)	-	40 428	(7 462)	51 788	2 728	47 054	(6 626)
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches	99 341	874	3 200	-	103 415	(19 222)	124 837	6 913	112 528	(9 113)
3	Réduire la pauvreté rurale	31 071	276	1 150	-	32 497	(4 446)	37 771	1 898	35 223	(2 726)
4	Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international	57 609	493	(8 000)	-	50 102	(14 048)	66 156	3 865	55 973	(5 871)
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	18 953	177	8 850	-	27 980	(3 712)	28 326	1 538	26 152	1 828
6	Qualité, connaissances et services techniques	27 373	224	(8 850)	-	18 747	(678)	21 811	1 440	22 573	(3 826)
7	Programme de coopération technique	67 361	85 187	-	(79 461)	73 087	-	70 998	2 089	73 087	-
8	Activités de diffusion	32 356	267	9 050	-	41 673	(1 301)	37 614	2 402	38 715	2 958
9	Technologies de l'information	17 751	104	(600)	-	17 255	(5 188)	25 100	1 660	21 572	(4 317)
10	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	40 107	688	6 600	-	47 395	(9 838)	48 707	3 539	42 408	4 987
11	Administration efficace et efficiente	40 846	750	(4 150)	-	37 446	(21 186)	59 159	5 605	43 578	(6 132)
12	Imprévus	300	-	-	-	300	-	-	-	-	300
13	Dépenses d'équipement	10 943	-	-	(5 977)	4 966	-	4 387	579	4 966	-
14	Dépenses de sécurité	11 509	109	-	(7 385)	4 233	(4 834)	8 420	647	4 233	-
Sous-total		502 829	89 518	-	(92 823)	499 524	(91 915)	585 074	34 903	528 062	(28 538)
	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	52 200	-	(52 200)	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 15)	85 171	(85 171)	-	79 461	79 461	-	-	-	-	79 461
	Recettes constatées d'avance du changement transformationnel	4 364	(4 347)	-	-	17	-	-	-	-	17
	Compte des dépenses d'équipement	20 183	-	-	5 977	26 160	-	-	-	-	26 160
	Compte des dépenses de sécurité	11 355	-	-	7 385	18 740	-	-	-	-	18 740
Total		676 102	-	(52 200)	-	623 902	(91 915)	585 074	34 903	528 062	95 840

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépenses effectives indiquées dans l'État V	585 074	553 770
Différences de conventions comptables		
Dépenses en nature / sous forme de services	43 382	40 859
Comptabilité d'exercice	(15 779)	(763)
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	(4 224)	(6 425)
Total des différences de conventions comptables	23 379	33 671
Différences de présentation		
Dotation aux provisions	(2 357)	9 054
Ventilation de la variation de dépenses de personnel et des comptes communs (pool)	(349)	(478)
Classement des postes de produits / charges	26 766	16 702
Total des différences de présentation	24 060	25 278
Différences relatives aux entités		
Dépenses au titre des autres fonds, hors PCT	12 217	24 418
Dépenses au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD	685 973	669 216
Total des différences relatives aux entités	698 190	693 634
Charges et charges et produits non opérationnels indiqués dans l'État des résultats financiers	1 330 703	1 306 353
Dont: Total des charges	1 275 163	1 256 028
Charges et produits non opérationnels	55 540	50 325

Pour plus d'informations sur l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, reportez-vous à la note 24.

Notes relatives à l'État V. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs

a) La convention comptable utilisée pour le budget est différente de celle retenue pour présenter les états financiers. L'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs est préparé conformément à la première, c'est-à-dire en comptabilité de caisse modifiée.

b) Part annualisée (à 50 pour cent) de l'ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD initialement approuvée par la Conférence dans sa résolution 7/2013; la ventilation budgétaire par chapitre tient compte de la redistribution des nouveaux gains d'efficacité et économies non identifiés, pour un montant de 22,6 millions d'USD (CR 7/2013), et d'autres ajustements tels qu'approuvés par le Conseil (voir le document intitulé «Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015» [CL 148/3] et le Rapport du Conseil de la FAO, cent quarante-huitième session [CL 148/REP], par. 8b). En accord avec la résolution 7/2013 de la Conférence, qui autorisait le report de tout solde non dépensé des crédits ouverts au budget 2012-2013 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel, la somme de 4,3 millions d'USD sur les 9,4 millions d'USD du solde non dépensé de 2012-2013 a été reportée sous l'intitulé Recettes constatées d'avance (C 2013/REP, Rapport de la Conférence de la FAO, page 21, par. 2 et C 2015/5A, État IV).

c) Un solde de 76,8 millions d'USD de crédits ouverts pour 2012-2013 au titre du PCT (au taux de change budgétaire 2012-2013) a été reporté sur 2015. Sur le solde non dépensé de 9,4 millions d'USD reporté sur 2015, la somme de 4,3 millions d'USD a été allouée à des dépenses ponctuelles de 2015 relatives au changement transformationnel qui figuraient dans les objectifs stratégiques et fonctionnels, réduisant du

même coup le montant inscrit au budget 2015 pour financer ces dépenses. Ni le solde de 20,2 millions d'USD non dépensé en 2014 sur les crédits ouverts au titre du compte des dépenses d'équipement (chapitre 13) ni celui de 11,4 millions d'USD sur les crédits ouverts au titre du compte des dépenses de sécurité (chapitre 14) n'ont été mis à disposition pour être utilisés en 2015.

- d) Le Comité financier a approuvé les virements (CL 154/4, par. 14c). Ces montants représentent les virements biennaux, aucun virement annuel entre chapitres n'ayant été effectué en 2014 (C 2017/5 A, État V). Le Fonds de péréquation des impôts a été créé le 1^{er} janvier 1972. Conformément à la pratique suivie depuis 1972-1973, le budget 2015 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du barème des contributions du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total. Les contributions des États Membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne sont en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes. Les États Membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants voient leur quote-part du crédit inscrit au titre du barème des contributions du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt qu'ils versent.
- e) Report sur l'exercice 2016-2017 de 79,5 millions d'USD de crédits ouverts en 2015 au titre du PCT (au taux de change budgétaire). Report sur l'exercice 2016-2017 de 6,0 millions d'USD de crédits ouverts au titre du Compte des dépenses d'équipement et de 7,4 millions d'USD au titre du Compte des dépenses de sécurité (au taux de change budgétaire). Les différences constatées sur le solde de clôture du PCT et les comptes des dépenses d'équipement et des dépenses de sécurité sont imputables aux variations des taux de change.
- f) Les autres recettes effectives comprennent les éléments suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contributions volontaires	61 848	69 255
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	236	317
Activités financées en commun	18 874	16 661
Autres recettes diverses nettes	10 957	10 440
Total des autres recettes effectives	91 915	96 673

- g) Désigne les montants imputés sur le budget du Programme ordinaire et sur le PCT avant les ouvertures de crédits relatives à l'exercice biennal (respectivement 514,1 millions d'USD et 71,0 millions d'USD pour 2015). L'Organisation présente le paiement des primes d'assurance maladie des retraités différemment selon qu'il s'agit d'informations financières ou d'informations budgétaires. Pour l'année 2015, le montant de 9,9 millions d'USD (10,5 millions en 2014) relatif aux primes d'assurance maladie des retraités figure dans les dépenses, mais vient en déduction de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, aux fins d'information financière.
- h) La variation de change correspond à l'ajustement du montant effectif des transactions effectuées en euros pour convertir celui-ci au taux de change budgétaire et non au taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de transaction.
- i) Les dépenses nettes au taux budgétaire correspondent aux dépenses effectives nettes corrigées de la variation des taux de change.
- j) Cette colonne donne l'écart entre le budget net ajusté et les dépenses nettes au taux budgétaire en 2015. L'écart constaté sur l'exercice biennal 2014-2015, tel qu'il apparaît dans l'État VA, est reporté sur l'exercice biennal 2016-2017, comme le prévoit la résolution 6/2015 de la Conférence, qui autorise que tout solde non dépensé sur les crédits budgétaires ouverts pour 2014-2015 soit utilisé en 2016-2017 pour couvrir des dépenses ponctuelles supplémentaires en rapport avec la consolidation de l'initiative de changement transformationnel.

**V – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>(En milliers d'USD)</i>											
Chapitre	Budget approuvé	Sommes reportées	Transferts	Sommes à reporter	Budget révisé	Autres recettes effectives	Dépenses effectives	Variation de change	Dépenses nettes au taux budgétaire	Écart entre budget révisé et dépenses nettes au taux budgétaire	
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	47 308	284	-	-	47 592	(7 647)	44 245	(335)	36 263	11 329
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches	99 340	304	-	-	99 644	(20 042)	111 441	(917)	90 482	9 162
3	Réduire la pauvreté rurale	31 071	125	-	-	31 196	(4 894)	33 602	(249)	28 459	2 737
4	Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international	57 609	114	-	-	57 723	(9 125)	61 456	(506)	51 825	5 898
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	18 952	48	-	-	19 000	(4 843)	25 838	(201)	20 794	(1 794)
6	Qualité, connaissances et services techniques	27 373	81	-	-	27 454	(1 221)	25 061	(227)	23 613	3 841
7	Programme de coopération technique	67 360	76 769	-	(85 171)	58 958	-	59 300	(342)	58 958	-
8	Activités de diffusion	32 356	495	-	-	32 851	(1 986)	38 125	(354)	35 785	(2 934)
9	Technologies de l'information	17 751	637	-	-	18 388	(5 478)	19 632	(110)	14 044	4 344
10	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	40 107	2 616	-	-	42 723	(8 384)	56 522	(474)	47 664	(4 941)
11	Administration efficace et efficiente	40 846	339	-	-	41 185	(27 227)	62 708	(463)	35 018	6 167
12	Imprévus	300	-	-	-	300	-	-	-	-	300
13	Dépenses d'équipement	10 943	-	-	(9 469)	1 474	-	1 443	31	1 474	-
14	Dépenses de sécurité	11 508	25	-	(3 061)	8 472	(5 826)	14 397	(99)	8 472	-
	Sous-total	502 824	81 837	-	(97 701)	486 960	(96 673)	553 770	(4 246)	452 851	34 109
	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	52 200	-	(52 200)	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 15)	76 767	(76 767)	-	85 171	85 171	-	-	-	-	85 171
	Recettes constatées d'avance du changement transformationnel	9 434	(5 070)	-	-	4 364	-	-	-	-	4 364
	Compte des dépenses d'équipement	10 714	-	-	9 469	20 183	-	-	-	-	20 183
	Compte des dépenses de sécurité	8 294	-	-	3 061	11 355	-	-	-	-	11 355
	Total	660 233	-	(52 200)	-	608 033	(96 673)	553 770	(4 246)	452 851	155 182

**VA – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

<i>(En milliers d'USD)</i>											
Chapitre	Budget approuvé	Sommes reportées	Transferts	Sommes à reporter	Budget révisé	Autres recettes effectives	Dépenses effectives	Variation de change	Dépenses nettes au taux budgétaire	Écart entre budget révisé et dépenses nettes au taux budgétaire	
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	94 617	653	(7 250)	-	88 020	(15 109)	96 033	2 393	83 317	4 703
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches	198 681	1 178	3 200	-	203 059	(39 264)	236 278	5 996	203 010	49
3	Réduire la pauvreté rurale	62 142	401	1 150	-	63 693	(9 340)	71 373	1 649	63 682	11
4	Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international	115 217	607	(8 000)	-	107 824	(23 173)	127 612	3 359	107 798	26
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	37 905	225	8 850	-	46 980	(8 555)	54 164	1 337	46 946	34
6	Qualité, connaissances et services techniques	54 746	305	(8 850)	-	46 201	(1 899)	46 872	1 213	46 186	15
7	Programme de coopération technique	134 721	76 785	-	(79 461)	132 045	-	130 298	1 747	132 045	-
8	Activités de diffusion	64 712	762	9 050	-	74 524	(3 287)	75 739	2 048	74 500	24
9	Technologies de l'information	35 501	741	(600)	-	35 642	(10 666)	44 732	1 550	35 616	26
10	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	80 213	3 304	6 600	-	90 117	(18 222)	105 229	3 065	90 072	45
11	Administration efficace et efficiente	81 691	1 089	(4 150)	-	78 630	(48 413)	121 867	5 142	78 596	34
12	Imprévus	600	-	-	-	600	-	-	-	-	600
13	Dépenses d'équipement	21 886	-	-	(15 446)	6 440	-	5 830	610	6 440	-
14	Dépenses de sécurité	23 017	134	-	(10 446)	12 705	(10 660)	22 817	548	12 705	-
Sous-total	1 005 649	86 184	-	(105 353)	986 480	(188 588)	1 138 844	30 657	980 913	5 567	
	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	104 400	-	(104 400)	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 15)	76 767	(76 767)	-	79 461	79 461	-	-	-	-	79 461
	Recettes constatées d'avance du changement transformationnel	9 434	(9 417)	-	-	17	-	-	-	-	17
	Compte des dépenses d'équipement	10 714	-	-	15 446	26 160	-	-	-	-	26 160
	Compte des dépenses de sécurité	8 294	-	-	10 446	18 740	-	-	-	-	18 740
Total	1 215 258	-	(104 400)	-	1 110 858	(188 588)	1 138 844	30 657	980 913	129 945	

L'État VA est l'aboutissement des états V annuels de 2014 et de 2015.

Note 1. L'Organisation

Objectifs et activités

1.1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture («la FAO» ou «l'Organisation») a été créée en exécution de son Acte constitutif, adopté le 16 octobre 1945. Outre son siège à Rome, en Italie, la FAO possède, à travers le monde, des bureaux de représentation chargés d'incarner ses valeurs, de remplir sa mission et de porter sa vision. Elle a pour objet d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

Financement

1.2. Le Programme de travail de l'Organisation («le Programme ordinaire») est approuvé par la Conférence des États Membres. Les crédits budgétaires votés à ce titre sont financés par des contributions annuelles des États Membres et Membres associés, établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à l'expiration de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT), qui peuvent couvrir les dépenses effectuées durant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés, et de ceux ouverts au titre des chapitres 17 et 18, qui sont virés respectivement au compte des dépenses d'équipement et au compte des dépenses de sécurité afin d'être utilisés lors d'exercices financiers ultérieurs.

1.3. Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, à condition que celles-ci soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds fiduciaires et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds au titre d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le but de participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou d'assumer la fonction d'agent de réalisation de projets financés par le PNUD et exécutés par d'autres agents. Une quote-part des contributions volontaires et des fonds reçus sert à rembourser certaines dépenses liées à la fourniture des services techniques, des services de gestion et des services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

1.4. Les états d'information sectorielle par fonds donnent de plus amples détails sur la façon dont ces activités sont gérées et financées.

Note 2. Principales conventions comptables

Référentiel comptable

2.1. Les états financiers présentés ici représentent le deuxième jeu à avoir été établi selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice), conformément aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et selon le principe du coût historique, à l'exception de certains placements et de certains passifs liés aux avantages du personnel, évalués à leur juste valeur. L'état des flux de trésorerie est établi suivant la méthode indirecte.

2.2. Les conventions comptables présentées ci-après ont été appliquées uniformément pour préparer et présenter ces états financiers.

Utilisation d'estimations

2.3. Les états financiers résultent aussi d'un certain nombre d'estimations raisonnables, fondées sur la nature des charges, et d'hypothèses formulées par la direction. Les estimations portent, sans s'y limiter, sur les éléments suivants: la juste valeur des biens donnés, les autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les montants relatifs au contentieux, le risque financier associé aux stocks et aux créances, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, et le niveau de dépréciation des immobilisations. Les

changements apportés aux estimations sont comptabilisés dans la période dans laquelle le fait générateur a été connu.

Monnaie de fonctionnement

2.4. Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis (USD), monnaie fonctionnelle de l'Organisation.

Présentation

2.5. Les présents états financiers rendent compte des résultats de la FAO comme constituant une entité unique, composée des fonds suivants: a) Fonds général et fonds apparentés, b) Fonds fiduciaires et fonds du PNUD.

Opérations en devises

2.6. Les montants relatifs aux opérations réalisées dans une autre monnaie sont convertis en USD au taux de change opérationnel de l'ONU (taux UNORE), lequel se rapproche du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Le taux UNORE est fixé une fois par mois, puis révisé en milieu de mois en cas de fluctuation importante du taux de change de la devise considérée.

2.7. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devise sont convertis en USD au taux UNORE en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Les éléments non monétaires comptabilisés au coût historique sont convertis à l'aide du taux de change historique qui était en vigueur à la date de comptabilisation de l'élément, et les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur, à l'aide du taux de change en vigueur à la date de réévaluation.

2.8. Les pertes et gains de change latents et réalisés qui résultent du paiement des opérations en devise et de la conversion au taux de fin d'année des éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devise sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

2.9. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les dépôts à vue et d'autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

2.10. Les découverts bancaires pour lesquels il n'existe aucun droit de compensation sont comptabilisés à la rubrique «Autres passifs courants», dans l'État de la situation financière.

Placements

Classement

2.11. L'Organisation classe ses placements en deux catégories:

- i) les placements *détenus à des fins de transaction* sont acquis dans le but principal d'être cédés à court terme et sont présentés dans les actifs courants;
- ii) les placements *disponibles à la vente* sont des actifs qui ne sont pas considérés comme détenus à des fins de transaction ou que l'Organisation n'a pas la possibilité ni l'intention de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont affectés au financement des avantages postérieurs à l'emploi et présentés dans les actifs non courants.

Traitement comptable des placements

2.12. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de transaction, qui est la date à laquelle l'Organisation conclut l'accord juridiquement contraignant scellant l'achat ou la vente du titre considéré. Initialement, les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des placements détenus à des fins de transactions et des placements disponibles à la vente est ensuite ajustée périodiquement

pour refléter la valeur de marché courante. Les plus-values et moins-values découlant des variations de la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisées directement dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle elles ont été constatées. Les variations de la valeur de marché des placements disponibles à la vente sont comptabilisées en gains ou en pertes latent(e)s et font partie des réserves de l'État de la situation financière, à l'exception des gains et pertes de change latents sur les titres de créance, qui sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle ils ont été constatés. Lorsque des placements disponibles à la vente sont ensuite vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de la valeur de marché précédemment constatés dans les gains et pertes latents est comptabilisé dans les réserves de l'État des résultats financiers.

2.13. Les intérêts des placements à revenu fixe disponibles à la vente et les dividendes des titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers sur la période durant laquelle les intérêts ont été perçus ou le droit de percevoir le paiement du dividende a été établi, respectivement.

2.14. La juste valeur de tous les placements est fondée sur les cours des marchés financiers actifs.

Décomptabilisation

2.15. L'Organisation décomptabilise un placement (le sort de son bilan) lorsque:

- a) les droits aux flux de trésorerie attachés à ce placement ont expiré ou ont été abandonnés; ou
- b) l'Organisation a transféré ces droits ou a contracté l'obligation de reverser intégralement et sans délai lesdits flux à une tierce partie; et soit a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif considéré; soit b) n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif considéré, mais a transféré le contrôle de celui-ci.

Dépréciation des placements

2.16. À chaque date de clôture des comptes, l'Organisation apprécie s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un placement ou d'un groupe de placements autre que ceux détenus à des fins de transaction. Un placement ou un groupe de placements est réputé être déprécié si, et seulement si, il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale du placement (événement «générateur de perte») et si l'on peut apprécier de façon fiable l'incidence que cet événement aura sur les flux de trésorerie futurs estimés attachés au placement ou au groupe de placements.

2.17. La valeur comptable de l'actif est réduite par le truchement d'un compte de correction de valeur et la dépréciation est comptabilisée en pertes. Si, dans les années qui suivent, le montant de la perte de valeur ainsi estimée augmente ou diminue en raison d'un nouvel événement, la perte de valeur initialement constatée est modifiée en conséquence par le truchement du compte de correction de valeur. Si une perte à venir est recouvrée à une date ultérieure, le montant recouvré est enregistré au crédit du compte de charges financières entrant dans l'excédent ou le déficit.

2.18. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, l'Organisation apprécie, à chaque date de clôture des comptes, s'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement ou d'un groupe de placements. Pour ce type de placements, l'indication objective peut être une baisse notable et prolongée de la juste valeur du titre au-dessous de son coût historique. Le caractère «notable» de la baisse s'apprécie par rapport au coût initial du placement et son caractère «prolongé» par référence à la période durant laquelle la juste valeur est demeurée inférieure au coût initial. En cas de dépréciation avérée, la perte de valeur cumulée qui avait été constatée directement dans l'actif net / la situation nette – mesurée par la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement du capital et amortissement) et la juste valeur courante, diminuée de toute perte de valeur qui aurait pu être précédemment imputée sur l'excédent ou le déficit – est déduite des réserves de l'actif net et comptabilisée dans l'excédent ou le déficit.

Instruments financiers dérivés

2.19. Les instruments financiers dérivés présentent les trois caractéristiques suivantes:

- i) leur valeur suit la variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'instruments financiers, du cours de produits de base, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'autres variables;
- ii) l'investissement initial net requis est nul ou inférieur à celui que nécessiteraient d'autres types de contrats dont on pourrait attendre une réponse similaire aux variations des facteurs de marché;
- iii) ils sont réglés à une date future.

2.20. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Leur valeur comptable est ajustée périodiquement pour refléter la valeur de marché courante. Les plus-values et les moins-values découlant des variations de cette valeur de marché sont comptabilisées directement dans l'État des résultats financiers.

Créances

2.21. L'Organisation classe ses créances comme des «prêts et créances». Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale, à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif.

Provision pour créances douteuses

2.22. À la date de clôture des comptes, l'Organisation examine ses créances et, en cas d'indication objective de dépréciation des contributions volontaires non réglées, constitue une provision pour créances douteuses. Les contributions ordinaires échues depuis plus de deux ans sont également provisionnées. D'autres provisions peuvent être calculées individuellement ou en appliquant une méthode statistique.

2.23. L'Organisation présente la provision pour créances douteuses dans l'État de la situation financière. Les charges correspondant à la constitution d'une provision pour créances douteuses et à la comptabilisation d'une créance en pertes sont comptabilisées dans l'État des résultats financiers.

Paiements anticipés et autres actifs

2.24. L'Organisation classe les paiements anticipés et autres actifs comme des «prêts et créances». Ces éléments sont comptabilisés dans l'État de la situation financière à leur valeur nominale, à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif. Les accords conclus avec des prestataires de services ou avec des bénéficiaires contre la fourniture d'un service sont imputés sur la période estimée selon une méthode linéaire, au prorata temporis.

Stocks

2.25. Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse du coût historique, du coût de remplacement ou de la valeur nette de réalisation. Le coût de remplacement est utilisé pour les stocks qui seront distribués à des bénéficiaires, et représente le coût que l'Organisation devrait supporter pour acquérir l'actif considéré à la date de clôture des comptes. La valeur nette de réalisation est utilisée pour les stocks qui seront vendus par l'Organisation, et correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité, minoré des coûts d'achèvement et des frais de commercialisation estimatifs. Le fret estimatif sur les stocks est ajouté au coût des intrants de projet lors du calcul de la valeur totale.

2.26. Les stocks destinés à être distribués dans le cadre de projets spécifiques sont valorisés à l'aide de la méthode de détermination des coûts spécifiques. Les stocks détenus pour être vendus et qui ne sont pas réservés à un projet particulier sont valorisés à l'aide de la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Les publications des bureaux extérieurs ne sont pas valorisées comme des stocks.

2.27. Si la valeur comptable des stocks devient inférieure au coût de remplacement du fait de l'obsolescence, de la détérioration ou de l'évolution des prix, par exemple, cette dépréciation est comptabilisée dans l'État des résultats financiers pour l'année au cours de laquelle les stocks sont jugés dépréciés.

Immobilisations corporelles

2.28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique déduction faite du montant cumulé des amortissements et du montant des pertes de valeur éventuelles. Pour les actifs qui ont fait l'objet d'un don, on utilise la juste valeur à la date d'acquisition comme mesure supplétive du coût historique. Les biens patrimoniaux ne sont pas inscrits en immobilisation.

2.29. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que l'Organisation sera le bénéficiaire des avantages économiques ou du potentiel de service futurs associés à cet actif et si le coût de celui-ci peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers de l'année au cours de laquelle ils sont engagés.

2.30. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif immobilisé considéré, et comptabilisé de façon à venir en déduction du coût historique de cet actif. Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Catégorie	Durée d'utilité estimée
Mobilier et agencements	5-7 ans
Machines et matériel	5-7 ans
Ordinateurs et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3-5 ans
Bâtiments	5-40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité si celle-ci est inférieure.

2.31. La FAO comptabilisera les immobilisations corporelles progressivement sur la période de transition de cinq ans, comme les dispositions transitoires l'y autorisent. Les actifs acquis à partir de 2014 seront comptabilisés et présentés dans les états financiers, tandis que la prise en compte de ceux acquis précédemment sera échelonnée sur les cinq prochaines années.

2.32. Le coût historique ainsi que l'amortissement et la perte de valeur cumulés d'un actif corporel donné continuent d'apparaître dans les états financiers jusqu'au moment où cet actif remplit les conditions de décomptabilisation (sortie du bilan). La sortie du bilan intervient dès lors que l'actif est cédé ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs ni de potentiel de service de son utilisation ni de sa revente.

2.33. Les actifs afférents à des projets sont décomptabilisés lors de leur cession ou lors de leur transfert aux bénéficiaires désignés, par la FAO. Les véhicules (automobiles et utilitaires légers) utilisés sur le terrain ne seront décomptabilisés que lorsque le titre et les restrictions d'utilisation, tels que décrits dans les accords mutuels, auront été officiellement transférés par la FAO à un gouvernement, à un partenaire d'exécution ou à un bénéficiaire. Les gains ou pertes réalisé(e)s du fait de la cession ou de la sortie du bilan d'une immobilisation corporelle viendront s'imputer sur l'excédent ou le déficit lors de la décomptabilisation de l'actif.

Immobilisations incorporelles

2.34. Les immobilisations incorporelles figurent dans les comptes au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et du montant des pertes de valeurs éventuelles. Pour les actifs incorporels qui ont fait l'objet d'un don, on utilise la juste valeur à la date d'acquisition comme mesure supplétive du coût historique.

Amortissement

2.35. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux qui ramènent le coût ou la valeur des actifs à leur valeur résiduelle estimée. Dans la plupart des cas, la valeur résiduelle attendue est égale à zéro. Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes:

Catégorie	Durée d'utilité estimée
Logiciels acquis à l'extérieur	Durée de l'obligation contractuelle ou durée maximale de 5 ans
Logiciels développés en interne	Durée résultant de l'étude de viabilité (5 ans au maximum)
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas d'amortissement
Autres immobilisations incorporelles	Durée d'utilité attendue de l'actif

Acquisition et développement de logiciels

2.36. Les licences logicielles acquises sont inscrites en immobilisation sur la base des coûts d'acquisition et de mise en exploitation des logiciels en question. Les coûts directement associés au développement d'un logiciel à l'usage de l'Organisation sont comptabilisés sous la forme d'une immobilisation incorporelle. Les coûts directs comprennent le coût du personnel chargé du développement du logiciel et la part de frais généraux appropriée.

2.37. Les gains ou pertes réalisé(e)s du fait de la cession ou de la sortie du bilan d'une immobilisation incorporelle viendront s'imputer sur l'excédent ou le déficit lors de la décomptabilisation de l'actif.

2.38. La FAO comptabilisera les immobilisations incorporelles acquises ou mises en exploitation à compter de 2014, comme les dispositions transitoires l'y autorisent.

Dépréciation

2.39. Les actifs soumis à l'amortissement font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est alors comptabilisée pour un montant égal à l'écart ainsi constaté. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée.

Contrats de location

Contrats de location simples

2.40. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simples. Les dépenses liées à un contrat de location simple sont portées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers selon la méthode linéaire, sur la durée du bail.

Emprunts

2.41. Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et les coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont supportés. Lorsque l'Organisation bénéficie d'un emprunt exempt d'intérêt ou ne paie pas les intérêts d'un emprunt, l'avantage qu'elle retire de cet arrangement est traité comme une contribution en nature.

Provisions et passifs éventuels

2.42. Des provisions pour éventualités diverses sont constituées lorsque l'Organisation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'il est possible d'estimer de façon fiable le montant correspondant.

2.43. Le montant de la provision doit être la meilleure estimation, à la date de clôture des comptes, des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est substantiel, le montant de la provision doit être égal à la valeur actualisée de ces dépenses.

2.44. Les passifs éventuels dont les possibles obligations sont incertaines ou pour lesquels il faut encore confirmer que l'Organisation a bien une obligation actuelle susceptible d'entraîner une sortie de ressources font l'objet d'une information.

Passifs liés aux avantages du personnel

2.45. L'Organisation comptabilise des charges et des passifs relatifs aux avantages suivants du personnel:

- i) Les *avantages à court terme du personnel* comprennent les salaires, les traitements, les indemnités et les congés annuels et congés maladie rémunérés. Ils doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services y ouvrant droit, et sont comptabilisés à la valeur découlant des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur.
- ii) Les *avantages postérieurs à l'emploi* correspondent aux prestations payables aux membres du personnel après la cessation de l'emploi. Ils correspondent aux régimes à prestations définies, à savoir le Régime des indemnités pour cessation de service (SPS), le Fonds des indemnités de départ (TPF) et le Plan d'assurance-maladie après la cessation de service (AMACS). Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculées annuellement par des actuaires indépendants. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les réserves.
- iii) Les *autres avantages non courants du personnel* comprennent les versements au titre du Plan d'indemnisation dus aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, en complément des pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les obligations relatives au Plan d'indemnisation sont calculées annuellement par des actuaires indépendants. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans l'État des résultats financiers.

2.46. La FAO comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

- les avantages à court terme du personnel qui doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable durant laquelle les employés ont rendu les services y ouvrant droit;
- les avantages postérieurs à l'emploi;
- les autres avantages à long terme;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

2.47. La FAO est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes aux membres du personnel. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

2.48. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les obligations, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, la FAO et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient à l'Organisation dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir comptabiliser ces éléments distinctement, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations versées par la FAO au régime durant la période considérée sont comptabilisées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers.

Constatation des produits

Produits sans contrepartie directe

2.49. Les contributions sont mises en recouvrement et approuvées pour une période budgétaire de deux ans. Leur montant est ensuite réparti entre les deux années en vue de la facturation et du paiement. Les contributions mises en recouvrement sont comptabilisées en produits au début de chaque année de l'exercice budgétaire biennal correspondant.

2.50. Les contributions volontaires et autres transferts, qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant, sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet et où le contrôle de l'actif sous-jacent est acquis, à moins que l'accord ne prévoit une condition portant sur l'actif transféré et nécessitant la comptabilisation d'un passif. En pareils cas, la comptabilisation en produits intervient lorsque le passif lié à la condition est éteint.

2.51. La FAO a choisi d'appliquer les dispositions transitoires de la norme IPSAS 23 en ce qui concerne les contributions volontaires. Ces contributions se répartissent dans les trois catégories suivantes: Antérieures à 2014 – achèvement prévu avant 2017, Antérieures à 2014 – achèvement prévu après 2016, et Postérieures à 2013; elles reposent sur les catégories établies par la FAO pour la période de trois ans autorisée aux termes des normes. Il est prévu qu'à la fin de cette phase de transition de trois ans, toutes les catégories seront totalement conformes aux normes IPSAS.

Dons et contribution en nature

2.52. Les contributions en nature apportées sous forme de biens directement utilisables pour l'exécution d'opérations et d'activités approuvées et susceptibles d'être évalués de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions comprennent la mise à disposition de locaux, des intrants destinés à des projets, des services collectifs et les intérêts de prêts consentis à des conditions avantageuses par le Fonds de roulement.

2.53. L'Organisation utilise des bâtiments et des installations appartenant à des gouvernements qui les mettent à sa disposition à titre gracieux ou pour un prix symbolique. L'Organisation constate ce «droit d'usage» comme un contrat de location simple concédé à titre gracieux, comptabilisant le produit et la charge correspondants sur la base de la valeur locative sur le marché. Ces installations et les accords qui en organisent la mise à disposition constituant à chaque fois un cas particulier, la juste valeur des accords relatifs au droit d'usage est généralement déterminée à l'aide de techniques d'évaluation telles que la situation du marché local et les flux de trésorerie estimatifs, dans une optique de pleine concurrence.

2.54. Certains services sont fournis gratuitement à l'Organisation pour l'aider à mener sa mission à bien. Ces contributions sous forme de services n'apparaissent pas dans les états financiers, en raison principalement des difficultés pratiques que présente l'estimation de leur juste valeur et des incertitudes qui entourent la détermination du contrôle exercé par l'Organisation sur ces services. Ces services comprennent principalement:

- le personnel administratif et le personnel de sécurité fourni par les gouvernements hôtes, surtout dans les bureaux décentralisés de l'Organisation;
- le personnel technique fourni par les États Membres et les établissements d'enseignement;

- le personnel bénévole apportant principalement un soutien administratif;
- les services de bénévoles;
- l'entretien et la réparation des installations de l'Organisation.

Produits avec contrepartie directe

2.55. Les produits issus d'opérations avec contrepartie directe sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et comptabilisés à la réception des biens ou à l'exécution des services.

Produits non acquis

2.56. L'Organisation reçoit des fonds sous la forme de contributions volontaires, qui servent à financer des projets spécifiques aux termes des accords conclus entre l'Organisation et les donateurs. Certains de ces accords sont assortis de conditions et stipulent que l'Organisation a une obligation actuelle de restituer les fonds ou les actifs correspondants au donateur si les conditions ne sont pas remplies. Lorsque de telles conditions existent, un passif est constaté à réception des fonds, puis réduit à mesure que les conditions sont remplies.

Comptabilisation des charges

Charges avec contrepartie directe

2.57. L'Organisation comptabilise les charges avec contrepartie directe découlant de l'achat de biens et de services lorsque le fournisseur a rempli ses obligations contractuelles, c'est-à-dire qu'il a livré les biens ou exécuté les services, et que ceux-ci ont été acceptés. Pour certains contrats de service, ce processus peut se dérouler en plusieurs étapes.

Charges sans contrepartie directe

2.58. Les opérations réalisées avec des prestataires de services ou avec des bénéficiaires contre la fourniture d'un service sont imputées au prorata temporis, la constatation des accords avec des bénéficiaires qui ne requièrent pas de service en contrepartie se faisant au moment du paiement. Les stocks afférents à des projets sont comptabilisés à la livraison aux bénéficiaires.

Note 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fonds en banque et titres du marché monétaire	80 769	87 155
Dépôts à court terme	341 002	403 102
Équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	145 695	197 347
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	567 466	687 604

3.1. Du fait de la disponibilité immédiate ou à court terme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, il n'y a pas de taux d'intérêt ni de risque de crédit significatifs associés à ces soldes.

3.2. Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, un montant de 2,5 millions d'USD (1,7 million en 2014) est détenu dans des monnaies qui ne sont pas immédiatement convertibles en d'autres monnaies. Ces soldes sont conservés pour répondre aux nécessités liées aux activités et aux projets que l'Organisation mène dans les divers pays où elle est présente. Des fonds en banque pour un montant approximatif de 1,0 million d'USD sont actuellement soumis à des restrictions pour différentes raisons opérationnelles.

Note 4. Placements et instruments financiers dérivés**Placements**

4.1. Les placements de l'Organisation se décomposent comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Éléments courants		
Placements détenus à des fins de transaction		
Obligations d'État	488 756	424 610
Obligations d'entreprise	23 545	21 246
Créances hypothécaires titrisées	7 674	6 192
Autres	-	3 549
Total des placements détenus à des fins de transaction	519 975	455 597
Instruments financiers dérivés	1 855	354
Total des éléments courants	521 830	455 951
Éléments non courants		
Placements disponibles à la vente		
Obligations d'État	155 689	168 571
Obligations d'entreprise	35 605	39 626
Actions	216 195	219 810
Total des placements disponibles à la vente	407 489	428 007
Total des éléments non courants	407 489	428 007

4.2. Les placements détenus par l'Organisation à des fins de transaction sont classés dans les placements à court terme en fin d'année, car ils sont effectivement gérés à court terme pour préserver le capital des donateurs des fonds fiduciaires et dégager des gains. En outre, ces placements sont généralement disponibles, et nécessaires pour financer les opérations courantes, et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les pertes et profits latents sur le portefeuille à court terme sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

4.3. Les placements disponibles à la vente de l'Organisation sont classés dans les placements à long terme en fin d'année et comptabilisés à leur juste valeur. Les pertes et gains latents constatés sur ce type de placements sont présentés dans l'État de la situation financière. Les placements disponibles à la vente ne sont pas destinés à financer les opérations courantes de l'Organisation, mais les prestations dues au personnel après la cessation de services. Ils ne sont pas soumis à des restrictions juridiques distinctes et ne constituent pas des actifs du régime tels que définis dans la norme IPSAS 25 consacrée aux avantages du personnel.

4.4. Les principaux mouvements enregistrés sur l'ensemble des placements durant l'année sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 14	Achats / (Cessions) net(te)s	Frais de gestion	Intérêts perçus	Écartés réalisés	Écartés latents (autres)	Écartés latents (change)	Solde au 31 déc. 15
Placements détenus à des fins de transaction								
Placements à revenu fixe	455 597	65 434	(889)	5 070	(2 394)	(2 843)	-	519 975
Placements disponibles à la vente								
Actions	219 810	1 962	(974)	5 593	6 867	(17 063)	-	216 195
Placements à revenu fixe	208 197	7 583	(389)	3 586	(20 896)	(7 788)	1 001	191 294
Total des placements	883 604	74 979	(2 252)	14 249	(16 423)	(27 694)	1 001	927 464

4.5. Le coût, les gains ou pertes latent(e)s et la juste valeur des placements disponibles à la vente, par catégories de placements, sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Coût	Gains / (Pertés) latent(e)s sur les placements disponibles à la vente	Juste valeur	Coût	Gains / (Pertés) latent(e)s sur les placements disponibles à la vente	Juste valeur
Placements disponibles à la vente						
Obligations d'État	163 657	(7 967)	155 690	168 551	20	168 571
Obligations d'entreprise et autres	38 713	(3 109)	35 604	40 146	(520)	39 626
Actions	205 330	10 865	216 195	191 883	27 927	219 810
Total des placements disponibles à la vente	407 700	(211)	407 489	400 580	27 427	428 007

4.6. La perte latente de 0,2 million d'USD constatée au 31 décembre 2015 (27,4 millions de gain en 2014) est principalement due à des conditions de marché défavorables. Le taux de change EUR/USD a eu une incidence négative sur le rendement des placements au cours de l'année 2015, l'euro ayant perdu approximativement 10,2 pour cent de sa valeur par rapport au dollar sur cette période. Un gain latent de 9,9 millions d'USD a été enregistré dans la situation nette et la différence de 10,1 millions d'USD, correspondant aux pertes de change latentes cumulées sur les portefeuilles de titres de créance a été enregistrée directement dans l'État des résultats financiers durant la période au cours de laquelle elles se sont produites.

Instruments financiers dérivés

4.7. L'Organisation ajoute des instruments financiers dérivés à son portefeuille de placements pour y atténuer le risque de change. Ces instruments comprennent des contrats à terme, des options et des contrats d'échange. Cette catégorie de placements ne comprend aucun produit dérivé à long terme.

4.8. La valeur nominale représente la valeur du contrat. La valeur nominale et la juste valeur des instruments financiers dérivés sont les suivantes:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Actif				
Contrats à terme	946	5	2 790	17
Contrats d'échange	269 303	1 850	35 086	337
Total des instruments financiers dérivés inscrits à l'actif	270 249	1 855	37 876	354
Passif				
Contrats à terme	-	-	272 872	(2 594)
Total des instruments financiers dérivés inscrits au passif	-	-	272 872	(2 594)

Note 5. Créances issues d'opérations sans contrepartie directe

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances courantes		
Contributions ordinaires à recevoir		
Contributions des États Membres	105 639	81 881
Fonds de roulement	36	36
Compte de réserve spécial	2 288	2 289
Provision pour créances douteuses	(14 888)	(18 848)
Total des contributions ordinaires à recevoir	93 075	65 358
Contributions volontaires à recevoir		
Contributions volontaires	115 594	80 304
Provision pour créances douteuses	(8 257)	(7 742)
Total des contributions volontaires à recevoir	107 337	72 562
Autres créances		
Autres créances	3 667	7 443
Provision pour créances douteuses	(3 263)	(3 480)
Total des autres créances	404	3 963
Total des créances courantes	200 816	141 883
Contributions ordinaires à recevoir non courantes		
Contributions d'États Membres au titre du Programme ordinaire	624	1 239
Total des contributions ordinaires à recevoir non courantes	624	1 239
Total des créances issues d'opérations sans contrepartie directe	201 440	143 122

5.1. Certains États Membres ont des plans de versement de leurs contributions qui s'étendent sur plus d'un an à partir du 31 décembre 2015. Les montants dus postérieurement au 31 décembre 2016 s'élèvent à 0,6 million d'USD et ont été classés dans les créances non courantes.

5.2. L'augmentation du montant des créances correspondant à des contributions volontaires résulte principalement de la progression de cette forme de financement au cours de l'année.

5.3. La provision pour créances douteuses est constituée sur la base d'une estimation des sommes dont on a tout lieu de penser qu'elles ne seront pas recouvrées aux conditions auxquelles la dette a été contractée.

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2014	Dotation	Compta- bilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2015
Contributions ordinaires à recevoir					
Contributions des États Membres	(16 525)	(4 266)	-	8 120	(12 671)
Fonds de roulement	(34)	(11)	-	10	(35)
Compte de réserve spécial	(2 289)	(2 030)	-	2 137	(2 182)
Total des contributions ordinaires à recevoir provisionnées	(18 848)	(6 307)		10 267	(14 888)
Contributions volontaires à recevoir					
Contributions volontaires	(7 742)	(515)	-	-	(8 257)
Total des contributions volontaires à recevoir provisionnées	(7 742)	(515)			(8 257)
Autres créances					
Autres créances	(3 480)	(26)	-	243	(3 263)
Total des autres créances provisionnées	(3 480)	(26)		243	(3 263)
Total de la provision pour créances douteuses	(30 070)	(6 848)		10 510	(26 408)

5.4. La balance âgée des créances se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Valeur comptable	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Créances courantes					
Contributions ordinaires à recevoir					
Contributions des États Membres	105 639	87 246	7 275	1 060	10 058
Fonds de roulement	36	-	-	-	36
Compte de réserve spécial	2 288	-	-	-	2 288
Provision pour créances douteuses	(14 888)	-	(1 525)	(1 060)	(12 303)
Total des contributions ordinaires à recevoir	93 075	87 246	5 750	-	79
Contributions volontaires à recevoir					
Contributions volontaires	115 594	64 612	39 057	8 994	2 931
Provision pour créances douteuses	(8 257)	-	-	(5 326)	(2 931)
Total des contributions volontaires à recevoir	107 337	64 612	39 057	3 668	-
Autres créances					
Autres créances	3 667	206	265	59	3 137
Provision pour créances douteuses	(3 263)	-	(67)	(59)	(3 137)
Total des autres créances	404	206	198	-	-
Total des créances courantes	200 816	152 064	45 005	3 668	79
Contributions ordinaires à recevoir non courantes					
Contributions d'États Membres au titre du Programme ordinaire	624	624	-	-	-
Total des contributions ordinaires à recevoir non courantes	624	624	-	-	-
Total des créances	201 440	152 688	45 005	3 668	79

5.5. Les arriérés de contributions (ordinaires) concernent huit pays menacés de perdre leur droit de vote et s'élèvent à 3,7 millions d'USD. La FAO ne dispose d'aucune sûreté garantissant le paiement des différentes contributions, mais les règles et règlements de l'Organisation interdisent que l'arriéré de contribution d'un État Membre soit égal ou supérieur aux contributions dues par lui pour les deux années civiles précédentes. Les actions prévues par les règles et procédures comprennent la perte des droits de vote, l'inéligibilité au Conseil et la perte d'un siège au Conseil.

5.6. La provision supplémentaire nette de 4,0 millions d'USD constituée durant l'année 2015 correspond principalement à des contributions d'États Membres.

5.7. Les autres créances intéressent principalement des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et des projets financés en commun avec d'autres organisations internationales, dans lesquels l'Organisation effectue des paiements au nom de ces tierces parties.

Note 6. Créances issues d'opérations avec contrepartie directe

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	5 321	5 607
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 386)	(1 224)
Total des créances courantes	3 935	4 383
Créances non courantes	-	-
Total des créances non courantes	-	-
Total des créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3 935	4 383

6.1. Les créances issues d'opérations avec contrepartie directe concernent des recouvrements de dépenses dus par les autres organismes ayant leur siège à Rome, à savoir le FIDA et le Programme alimentaire mondial (PAM), pour des services administratifs fournis par la FAO, et des refacturations de services collectifs de distribution à recouvrer auprès d'entreprises ayant des bureaux dans les locaux du Siège de la FAO (librairie, agence de voyages, etc.), entre autres.

Provision pour créances douteuses

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2014	Dotation	Compta- bilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2015
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	(1 224)	(164)	2	-	(1 386)
Total de la provision pour créances douteuses issues d'opérations avec contrepartie directe	(1 224)	(164)	2	-	(1 386)

Note 7. Paiements anticipés et autres actifs

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances du personnel	26 577	26 284
Paiements anticipés	13 998	13 273
Autres actifs	7 490	5 150
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 185)	(1 161)
Total des paiements anticipés et autres actifs	46 880	43 546
Total des éléments courants	46 462	43 128
Total des éléments non courants	418	418
Total des paiements anticipés et autres actifs	46 880	43 546

7.1. Le total des paiements anticipés et autres actifs au 31 décembre 2015 comprend principalement des créances du personnel, notamment des avances consenties à l'occasion de voyages et des avances sur les indemnités pour frais d'études. Les paiements anticipés sont en grande partie des avances consenties à des prestataires de services dans le cadre de protocoles d'accord approuvés. Les autres actifs se composent en majorité d'intérêts créditeurs échus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisation et sur ses portefeuilles de placements.

7.2. Les engagements courants devraient être utilisés ou recouvrés dans un délai d'un an à compter de la date de clôture.

Provision pour créances douteuses

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2014	Dotation	Compta- bilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2015
Créances du personnel	(611)	(3)	-	18	(596)
Autres actifs	(550)	(39)	-	-	(589)
Total de la provision constituée sur les paiements anticipés et autres actifs	(1 161)	(42)	-	18	(1 185)

Note 8. Stocks

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Intrants destinés à des projets	13 474	14 685
Publications	1 045	1 434
Autres	78	135
Total des stocks	14 597	16 254

8.1. Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, l'Organisation a comptabilisé 167,4 millions d'USD en charges pour des intrants destinés à des projets (156,5 millions en 2014) et 2,3 millions d'USD pour des publications utilisées durant la période (2,4 millions en 2014). Les intrants consommés comprennent 0,3 million d'USD de stocks cédés sans contrepartie (0,6 million en 2014) et 0,3 million d'USD d'intrants agricoles devenus obsolètes du fait de changements dans les besoins des projets (0,2 million en 2014).

Note 9. Immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'USD)</i>					
	Solde au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties	Amortis- sements	Solde au 31 déc. 2015
Coût historique des immobilisations corporelles					
Mobilier et agencements	1 807	251	(347)	-	1 711
Machines et matériel	3 557	939	(200)	-	4 296
Ordinateurs et matériel informatique	14 227	1 931	(302)	-	15 856
Véhicules à moteur	29 931	6 995	(1 860)	-	35 066
Bâtiments	1 831	1 569	(70)	-	3 330
Améliorations locatives	411	2 578	-	-	2 989
Immobilisations en cours de construction	1 865	2 074	(3 692)	-	247
Total du coût historique des immobilisations corporelles	53 629	16 337	(6 471)	-	63 495
Amortissements cumulés					
Mobilier et agencements	(1 710)	-	347	(57)	(1 420)
Machines et matériel	(3 040)	-	178	(211)	(3 073)
Ordinateurs et matériel informatique	(12 829)	-	254	(1 184)	(13 759)
Véhicules à moteur	(19 733)	-	1 206	(3 102)	(21 629)
Bâtiments	(190)	-	70	(161)	(281)
Améliorations locatives	(16)	-	-	(122)	(138)
Total des amortissements cumulés	(37 518)	-	2 055	(4 837)	(40 300)
Immobilisations corporelles nettes	16 111	16 337	(4 416)	(4 837)	23 195

9.1. L'Organisation applique les dispositions transitoires prévues dans la norme IPSAS 17. En 2015, des immobilisations corporelles entièrement amorties et les amortissements cumulés correspondants ont été transférées dans les états financiers, conformément aux règles transitoires des normes IPSAS, dans les catégories suivantes: Mobilier et agencements (coût de 1,7 million d'USD et amortissements cumulés de 1,7 million d'USD); Machines et matériel (3,0 millions d'USD); Ordinateurs et matériels (12,4 millions d'USD); et Véhicules à moteur (18,3 millions d'USD). Les immobilisations corporelles restant à intégrer correspondent à du mobilier et des agencements, des machines et du matériel et des véhicules à moteur acquis après 2009 et avant 2014, ainsi qu'à des ordinateurs et du matériel informatique acquis après 2011 et avant 2014. La FAO utilisera les cinq ans de la période de transition pour mettre en place les procédures nécessaires à la publication d'une information complète et exacte sur les immobilisations corporelles.

9.2. En 2015, des constructions en cours pour un montant total de 3,6 millions d'USD, comprenant des améliorations locatives (2,2 millions d'USD) et des bâtiments (1,4 million d'USD), ont été achevées et mises en service.

9.3. Les 12,7 millions d'USD d'entrées restants sont des biens acquis en 2015 (ce chiffre s'élevait à 16,3 millions en 2014). La plupart des sorties correspondent à des actifs qui étaient utilisés dans des projets spécifiques et ont été donnés à un gouvernement hôte, à des ONG ou à d'autres organisations destinataires ayant participé au projet. Des transferts de propriété au profit de bénéficiaires, pour un montant de 0,8 million d'USD, ont été effectués durant l'année. Les autres sorties correspondent à de l'obsolescence, des

pertes accidentelles et d'autres comptabilisations en pertes. Des immobilisations entièrement amorties, pour un coût de 33,6 millions d'USD, étaient en service fin 2015.

9.4. L'Organisation teste les immobilisations corporelles pour en évaluer la dépréciation. Ces tests n'ont pas permis de détecter de pertes de valeur en 2014.

9.5. Les charges à payer correspondant aux engagements d'achat d'immobilisations corporelles arrêtés au 31 décembre 2015 s'élèvent à 0,5 million d'USD (1,1 million en 2014). Les immobilisations figurant dans les états financiers de l'Organisation et qui restent détenues en vue de leur sortie représentent un coût total de 0,4 million d'USD et un amortissement cumulé de même montant.

Note 10. Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'USD)</i>					
	Solde au 31 déc. 2014	Entrées	Sorties	Amortis- sements	Solde au 31 déc. 2015
Coût historique des immobilisations incorporelles					
Logiciels acquis à l'extérieur	655	132	(31)	-	756
Logiciels développés en interne	3 375	2 267	-	-	5 642
Immobilisations incorporelles en cours de développement	885	1 570	(2 064)	-	391
Total du coût historique des immobilisations incorporelles	4 915	3 969	(2 095)	-	6 789
Amortissements cumulés					
Logiciels acquis à l'extérieur	(77)	-	3	(163)	(237)
Logiciels développés en interne	(258)	-	-	(776)	(1 034)
Total des amortissements cumulés	(335)	-	3	(939)	(1 271)
Immobilisations incorporelles nettes	4 580	3 969	(2 092)	(939)	5 518

10.1. Au 31 décembre 2015, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations incorporelles achetées ou développées par l'Organisation s'élèvent respectivement à 6,8 millions d'USD (4,9 millions en 2014) et 1,3 million d'USD (0,3 million en 2014). En 2015, des projets de développement logiciel représentant 2,1 millions d'USD ont été menés à bien et mis en exploitation.

10.2. La FAO procède à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent que ce test est nécessaire.

Note 11. Dettes et charges à payer

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes	23 804	26 291
Charges à payer		
Commandes d'achat	78 727	52 899
Ressources humaines hors personnel	23 401	21 114
Voyages	12 923	12 568
Paie	3 959	225
Autres charges à payer	3 851	10 633
Total des charges à payer	122 861	97 439
Total des dettes et charges à payer	146 665	123 730

11.1. Les dettes correspondent aux sommes dues pour des biens et des services pour lesquels des factures ont été reçues. Les charges à payer correspondent à des biens et des services qui ont été reçus par la FAO ou fournis à celle-ci durant la période considérée, mais qui n'ont pas été facturés ou ne faisaient pas l'objet d'un accord formel avec le fournisseur.

Note 12. Contributions reçues d'avance

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contributions ordinaires des États Membres reçues d'avance	19 746	2 136
Contributions volontaires reçues d'avance	512 098	681 639
Contributions au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement	53 606	58 630
Total des contributions reçues d'avance	585 450	742 405

12.1. Les contributions ordinaires des États Membres reçues d'avance sont des fonds versés par les États Membres en règlement de contributions dues au titre de l'année à venir.

12.2. Les contributions volontaires reçues d'avance correspondent à des fonds versés par des donateurs au titre d'un accord de contribution.

12.3. Les contributions volontaires reçues sous conditions ne sont comptabilisées en produits qu'à mesure que les conditions en question sont remplies.

12.4. Les fonds fiduciaires comprennent aussi des activités menées au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA), établi en mai 2003 pour permettre de fournir un appui rapide à ce type d'activités. Le SFERA est financé par des contributions volontaires.

Note 13. Passifs liés aux avantages du personnel

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Passifs courants liés aux avantages du personnel		
Congé annuel	13 215	14 472
Voyage de congé dans les foyers	1 471	1 902
Total des passifs courants liés aux avantages du personnel	14 686	16 374
Passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Assurance maladie après la cessation de service	989 590	1 239 735
Fonds des indemnités de départ	60 817	64 417
Régime des indemnités pour cessation de service	56 225	67 480
Total des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 106 632	1 371 632
Autres passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Fonds d'indemnisation du personnel	18 148	18 932
Total des passifs non courants liés aux avantages du personnel	1 124 780	1 390 564
Total des passifs liés aux avantages du personnel	1 139 466	1 406 938

Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

13.1. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les autres passifs non courants liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels indépendants, tandis que les passifs courants de ce type sont calculés par la FAO sur la base des données personnelles et des paiements effectués par le passé. Au 31 décembre 2015, les passifs liés aux avantages du personnel s'élevaient au total à 1 139 millions d'USD (1 406,9 millions en 2014), dont 1 124,8 millions calculés par les actuaires (1 390,6 millions en 2014) et 14,7 millions calculés par la FAO (16,4 millions en 2014). La FAO a choisi de présenter toutes les obligations au titre des avantages du personnel qui font l'objet d'une évaluation actuarielle dans les passifs non courants compte tenu des difficultés pratiques que soulèverait l'emploi d'une autre méthode d'affectation.

Passifs courants liés aux avantages du personnel

13.2. Cette catégorie de passifs comprend les salaires, les traitements, les indemnités et les congés annuels et congés maladie rémunérés.

Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi**Régime des indemnités pour cessation de service**

13.3. Ces indemnités sont dues aux membres du personnel des services généraux en poste au Siège, qui ont droit, lors de la cessation de service, à une indemnité équivalant à 1/12 de leur traitement annuel net final par année de service entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 de ce même traitement par année de service à compter du 1^{er} janvier 1991. La Caisse des indemnités pour cessation de service fait l'objet d'examen actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles elle doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

Fonds des indemnités de départ

13.4. Les indemnités de départ comprennent le paiement des jours de congé annuel acquis, de la prime de rapatriement, des indemnités de licenciement, des dépenses de voyage liées au rapatriement et des frais de

déménagement pour tous les ayants droit. Le Fonds des indemnités de départ fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

Assurance maladie après la cessation de service

13.5. L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires aux anciens membres du personnel et aux personnes à leur charge remplissant les conditions requises. L'obligation qui en découle représente la valeur actuelle de la part incombant à l'Organisation des coûts d'assurance médicale des retraités et des droits à prestations après cessation de service déjà acquis par le personnel en activité. La Caisse d'assurance-maladie après cessation de service fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles elle doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

Autres passifs non courants liés aux avantages du personnel

Fonds d'indemnisation du personnel

13.6. Les versements au titre du Plan d'indemnisation sont dus aux membres du personnel et aux personnes à leur charge en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, en complément des pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le Fonds d'indemnisation du personnel (CPF) fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

Hypothèses et méthodes actuarielles

13.7. Les hypothèses et les méthodes décrites ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages non courants du personnel.

Détail																
Méthodes actuarielles																
AMACS	Unités de crédit projetées au prorata de la durée de service.															
SPS	Unités de crédit projetées au prorata de la durée de service.															
TPF	Versement en compensation des jours de congé annuel accumulés, voyage de rapatriement et frais de déménagement: unités de crédit projetées, la période d'affectation utilisée aux fins du calcul allant de la date d'entrée en fonction à la date de cessation de service; prime de rapatriement, capital décès et indemnité de licenciement payable avant l'âge minimum de départ en retraite: unités de crédit projetées, calculées sur la base de la formule de prestation effectivement appliquée; l'indemnité de licenciement payable après l'âge minimum de départ en retraite est exclue de l'évaluation actuarielle et comptabilisée au moment où l'événement se produit.															
CPF	Passif correspondant aux dépenses actualisées pour les bénéficiaires actuels, plus coût correspondant à une année de prestations pour les participants en activité.															
La FAO a utilisé une courbe de rendement reposant sur la courbe des obligations Univers de bonne qualité d'Aon Hewitt, pour le taux d'actualisation à l'extérieur de la zone euro, et sur celle de l'iBoxx Euro Zone, pour le taux dans la zone euro.																
Taux d'actualisation	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">2015</th> <th style="text-align: center;">2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SPS</td> <td style="text-align: center;">1,8 %</td> <td style="text-align: center;">1,4 %</td> </tr> <tr> <td>TPF</td> <td style="text-align: center;">3,1 %</td> <td style="text-align: center;">2,8 %</td> </tr> <tr> <td>AMACS</td> <td style="text-align: center;">3,3 %</td> <td style="text-align: center;">2,9 %</td> </tr> <tr> <td>CPF</td> <td style="text-align: center;">4,2 %</td> <td style="text-align: center;">3,7 %</td> </tr> </tbody> </table>		2015	2014	SPS	1,8 %	1,4 %	TPF	3,1 %	2,8 %	AMACS	3,3 %	2,9 %	CPF	4,2 %	3,7 %
	2015	2014														
SPS	1,8 %	1,4 %														
TPF	3,1 %	2,8 %														
AMACS	3,3 %	2,9 %														
CPF	4,2 %	3,7 %														
Taux d'inflation (indice général des prix)	2,5 % par an															
Taux d'inflation des dépenses médicales	4,5 % de 2016 à 2020, puis baisse de 0,1 point de pourcentage par période de cinq ans, pour atteindre 4,0 % en 2041 <i>et seq.</i>															
Taux de change EUR/USD au comptant en fin d'année	1,094															
Espérance de vie	Fondée sur les tables de mortalité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.															

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies

13.8. Les tableaux ci-après présentent des informations et une analyse supplémentaires relatives aux passifs liés aux avantages du personnel, d'après le calcul des actuaires.

<i>(En milliers d'USD)</i>	AMACS	TPF	SPS	CPF	Total
Obligation nette au titre des prestations définies au 31 décembre 2014	1 239 735	64 417	67 480	18 932	1 390 564
Coût des prestations au titre des services rendus pour l'année terminée le 31 décembre 2015	35 345	6 868	4 163	478	46 854
Gain constaté au titre de périodes de service antérieures	(5 337)	-	-	-	(5 337)
Intérêts débiteurs pour l'année terminée le 31 décembre 2015	35 549	1 688	912	674	38 823
Montant brut des prestations effectivement versées pour l'année terminée le 31 décembre 2015	(23 635)	(9 027)	(5 511)	(1 689)	(39 862)
(Gains) actuariels pour l'année terminée le 31 décembre 2015	(292 067)	(3 129)	(10 818)	(248)	(306 262)
Obligation nette au titre des prestations définies au 31 décembre 2015	989 590	60 817	56 226	18 147	1 124 780
Part de l'obligation non financée au 31 décembre 2015	649 122	60 817	-	-	709 939

Total des charges comptabilisées

13.9. Les montants annuels de charges comptabilisés dans l'État des résultats financiers, sous les rubriques «Dépenses de personnel» et «Produits financiers / (Charges financières)» respectivement, sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coûts des prestations au titre des services rendus	46 854	38 165
Gain constaté au titre de périodes de service antérieures	(5 337)	-
Intérêts débiteurs	38 823	49 723
Total des charges comptabilisées	80 340	87 888

13.10. En 2015, l'Organisation a pris de nouvelles dispositions en ce qui concerne les cotisations au plan d'assurance maladie, la prime fixe étant remplacée par un pourcentage de la rémunération, ce qui a généré un gain de 5,3 millions d'USD au titre des périodes de service antérieures.

Plan AMACS – analyse de sensibilité

13.11. Les trois principales hypothèses d'évaluation du plan d'assurance maladie après la cessation de service sont les suivantes:

- i) le taux de change de l'euro en dollar des États-Unis;
- ii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées au titre du Plan dans l'avenir;
- iii) le taux d'inflation des dépenses médicales.

13.12. Une variation de 1 pour cent du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux de change	Taux d'actualisation	Taux final d'inflation des dépenses médicales	
			4 % par an	5 % par an
	1,094 USD pour 1 EUR	3,3 %	987 832	1 186 298
	1,194 USD pour 1 EUR	3,3 %	1 045 738	1 255 838
	1,094 USD pour 1 EUR	2,3 %	1 196 408	1 436 779
	1,194 USD pour 1 EUR	2,3 %	1 266 541	1 521 002

Note 14. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

14.1. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.

14.2. L'obligation financière de l'Organisation à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement fixé à 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée doit apporter, pour couvrir ce déficit, un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

14.3. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2013 avait fait apparaître un déficit actuariel correspondant à 0,72 pour cent (1,87 pour cent dans l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations ouvrant droit à pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2013 s'établissait à 24,42 pour cent de ces rémunérations, contre un taux effectif de 23,7 pour cent. Le déficit actuariel tenait essentiellement au fait que le rendement des placements avait été inférieur aux prévisions au cours des dernières années. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2015 et les résultats devraient être publiés mi-2016.

14.4. Au 31 décembre 2013, le taux de financement des obligations actuarielles par les actifs constitués à cet effet, hors ajustement futur des pensions, était de 127,5 pour cent (130 pour cent dans l'évaluation de 2011). Il était de 91,2 pour cent (86,2 pour cent dans l'évaluation de 2011) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

14.5. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements en cas de déficit prévus à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. En outre, la valeur de marché de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

14.6. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé un relèvement à 65 ans de l'âge normal de la retraite et de l'âge réglementaire du départ à la retraite, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard. L'amendement correspondant des Statuts de la Caisse des pensions a été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite devait être pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

14.7. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2015, les cotisations versées à la Caisse des pensions ont été de 54,1 millions d'USD (56,3 millions en 2014). Les cotisations dues en 2016 sont estimées à 53,0 millions d'USD.

14.8. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web (www.unjspf.org).

Note 15. Obligations locatives (contrats de location simples)

15.1. Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, le montant total des loyers payés en vertu de contrats de location simples est de 6,6 millions d'USD (5,0 millions en 2014). Au 31 décembre 2015, le cumul des obligations locatives immobilières à payer dans les années à venir s'élève à 5,5 millions d'USD (5,9 millions en 2014). Les obligations ci-après ne comprennent pas les transactions relatives à des contrats de location nominaux. Les loyers dus sur les différentes périodes sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dans un délai de 12 mois	2 847	2 238
Dans un délai compris entre un et cinq ans	2 039	2 751
Au-delà de la période de cinq ans	567	893
Total des obligations locatives	5 453	5 882

Note 16. Provisions et passifs éventuels

16.1. Les provisions constituées par l'Organisation comprennent les éléments suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Conflits du travail et autres réclamations	3 854	2 721
Négociations et arbitrages en cours	1 225	1 180
Autres provisions	321	321
Total des provisions et passifs éventuels	5 400	4 222

16.2. Les mouvements des provisions sur 2015 ont été les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2014	Dotation	Compta- bilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2015
Conflits du travail et autres réclamations	2 721	1 263	(104)	(26)	3 854
Négociations et arbitrages en cours	1 180	45	-	-	1 225
Autres provisions	321	-	-	-	321
Total des provisions	4 222	1 308	(104)	(26)	5 400

Conflits du travail et autres réclamations

16.3. Dans le cours de ses opérations normales, la FAO reçoit des réclamations, liées à des conflits dans le cadre du travail ou sur des contrats. L'Organisation entend défendre dûment sa position dans toutes ces affaires, mais ne saurait exclure la possibilité que ces réclamations génèrent des passifs. Le montant total des pertes possibles est de l'ordre de 3,9 millions d'USD.

Négociations et arbitrages en cours

16.4. L'Organisation a deux litiges en cours avec des fournisseurs. Dans l'hypothèse où ces affaires auraient des conséquences financières, le risque maximal que celles-ci représentent est estimé à 1,2 million d'USD.

Autres provisions

16.5. Les autres provisions correspondent à l'obligation de remboursement dont certains projets pourraient avoir à s'acquitter.

Note 17. *Autres passifs*

Autres passifs

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Éléments courants		
Règlements concernant le personnel	3 057	3 198
Dettes d'assurance maladie	1 777	941
Dettes diverses	384	225
Total des éléments courants	5 218	4 364
Éléments non courants		
Contributions volontaires reçues d'avance	3 703	15 238
Obligations à l'égard du personnel	21 660	35 958
Dettes non exigibles	0	40
Fonds de roulement	25 745	25 745
Total des éléments non courants	51 108	76 981
Total des autres passifs	56 326	81 345

17.1. Les règlements concernant le personnel sont des avantages liés à la paie dus au personnel ou en son nom sur la période. Les dettes d'assurance maladie correspondent à des obligations à l'égard du personnel.

17.2. Le Fonds de roulement a pour objet i) de concéder des avances remboursables au Fonds général, afin de financer les dépenses inscrites au budget en attendant le recouvrement des contributions correspondantes; ii) de couvrir les dépenses à caractère d'urgence non prévues au budget de l'exercice en cours; et iii) de consentir des prêts aux fins autorisées par le Conseil dans des cas particuliers. Le montant autorisé du Fonds de roulement, initialement fixé par la résolution 15/91 à 25 millions d'USD, s'est ensuite trouvé majoré en raison des contributions à ce fonds acquittées par les nouveaux États Membres. Le Fonds est présenté comme un passif car, lorsqu'un État se retire de l'Organisation, le montant qui apparaît à son compte au fonds de roulement lui est remboursé après liquidation des obligations financières que cet État peut avoir envers l'Organisation.

Fonds de roulement

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Montant autorisé à l'ouverture et à la clôture de la période	25 793	25 793
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	25 745	25 745

17.3. Aucun nouvel État n'a adhéré à l'Organisation en 2015, et le Fonds de roulement n'a pas été utilisé durant l'année. Le montant autorisé est une partie des cotisations mises en recouvrement auprès des États Membres et le solde comprend les versements correspondants.

Note 18. Réserves

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Compte de réserve spécial	17 559	17 559
Gains latents sur les placements	9 915	38 554
Réserve relative aux gains / (pertes) actuariel(le)s	169 903	(136 155)
Total des réserves	197 377	(80 042)

18.1. Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget qu'entraîneraient des fluctuations négatives de change et des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif de l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 50,3 millions d'USD au 31 décembre 2015.

18.2. Les gains latents concernent les placements disponibles à la vente. La part des gains latents cumulés relative au taux de change constatée sur les portefeuilles de dettes a été de 10,1 millions d'USD (11,2 millions d'USD au 31 décembre 2014). Elle est comptabilisée dans l'État des résultats financiers, conformément aux normes comptables en vigueur sur la période sur laquelle l'événement s'est produit. La baisse des gains latents sur les placements est due aux valeurs de marché actuelles.

18.3. La réserve relative aux pertes et gains actuariels résulte de l'augmentation ou de la diminution soit de la valeur actuelle d'une obligation au titre des prestations définies, soit de la juste valeur d'actifs du régime y afférents. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2015, 306,1 millions d'USD de gains actuariels ont été comptabilisés dans la situation nette (149,6 millions de pertes en 2014) et 0,2 million de gains supplémentaires a été constaté dans l'État des résultats financiers, en rapport avec le Fonds d'indemnisation du personnel (1,1 million de pertes en 2014).

Note 19. Produits

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits sans contrepartie directe		
Contributions des États Membres	496 623	527 095
Contributions volontaires		
Contributions au titre des fonds fiduciaires	901 584	970 304
Contributions au fonds du PNUD	1 221	2 131
Total des contributions volontaires	902 805	972 435
Autres produits sans contrepartie directe		
Contributions ordinaires des Membres associés	20	22
Activités financées en commun	19 051	18 103
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	1 037	889
Dons en nature	45 702	43 052
Total des autres produits sans contrepartie directe	65 810	62 066
Total des produits sans contrepartie directe	1 465 238	1 561 596
Produits avec contrepartie directe	8 765	11 139
Total des produits	1 474 003	1 572 735

19.1. La résolution 7/2013 adoptée par la Conférence a approuvé l'ouverture de crédits à hauteur de 1 005,6 millions d'USD à l'appui du Programme de travail tel que proposé par le Directeur général pour 2014-2015. Ces crédits budgétaires, auxquels s'ajoutait un montant de 14,1 millions d'USD destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après la cessation de service et desquels se déduisait le montant estimé des recettes accessoires (5,0 millions d'USD), ont été inscrits au budget comme devant être couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 1 014,7 millions d'USD. Le total des contributions a donné lieu à la mise en recouvrement fractionnée de 518,9 millions d'USD et de 381,5 millions d'EUR (équivalant à 495,9 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,30 USD pour 1 EUR). La différence entre les contributions effectivement mises en recouvrement, soit 496,6 millions d'USD, et les montants approuvés par la Résolution de la Conférence, soit 1 005,6 millions d'USD, vient du fait que seuls les produits correspondants une année de l'exercice biennal ont été comptabilisés. À cela s'ajoute la différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU, qui était de 1,22 USD / 1 EUR au moment de la mise en recouvrement des 381,5 millions d'EUR, et le taux de change utilisé pour le budget.

19.2. Le principe d'une mise en recouvrement fractionnée des contributions a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 11/2003 et a été appliqué pour la première fois aux contributions des États Membres durant l'exercice 2004-2005. Sur le total des contributions exprimé en USD qui figure dans l'État des résultats financiers, environ 49 pour cent ont été recouvrées en USD et 51 pour cent en EUR en 2015 (les proportions étaient les mêmes en 2014).

19.3. Les autres produits sans contrepartie directe comprennent essentiellement les dons en nature que représentent les locaux mis à disposition gracieusement à Rome (30,8 millions d'USD – 29,3 millions en 2014) et ailleurs dans le monde (13,9 millions d'USD – 12,6 millions en 2014); et les activités financées en commun, principalement avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement. Une charge de 44,7 millions d'USD (41,7 millions en 2014) a été enregistrée en contrepartie de ces dons en nature immobiliers.

19.4. Sur le solde de 1,0 million d'USD de dons en nature (0,9 million en 2014), 0,8 million (0,7 en 2014) correspond aux intérêts créditeurs non servis sur le Fonds de roulement de 25,7 millions d'USD (25,7 aussi en 2014), qui constitue un prêt octroyé par les États Membres à des conditions avantageuses. Une charge de 0,8 million d'USD (0,7 million en 2014) a été comptabilisée en contrepartie en intérêts débiteurs, calculés à 3,3 pour cent (2,9 pour cent en 2014) à l'aide du taux d'actualisation de l'assurance-maladie après la cessation de service. Les autres dons en nature reçus comprennent 0,2 million d'USD de stocks (0,4 million en 2014).

19.5. Les produits avec contrepartie directe comprennent principalement le remboursement à l'Organisation de dépenses effectuées pour le compte de tiers, notamment d'autres organisations internationales auxquelles des services sont fournis dans divers domaines: médical, sécurité sociale, juridique et administratif.

19.6. Les produits relatifs aux contributions volontaires entrant dans les catégories «Antérieures à 2014 – achèvement prévu avant 2017» et «Antérieures à 2014 – achèvement prévu après 2016» continuent d'être comptabilisés conformément aux normes comptables antérieures jusqu'au terme des dispositions transitoires. Ceux correspondant aux contributions volontaires «Postérieures à 2013» sont comptabilisés en application des normes IPSAS.

Note 20. Charges

20.1. Les dépenses de personnel comprennent tous les droits à rémunération et indemnité du personnel relevant du Programme ordinaire et du personnel de projet des catégories Fonctionnaires du cadre organique et Services généraux.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépenses de personnel		
Traitement de base	195 114	205 299
Indemnité de poste	52 257	75 694
Assurance maladie	35 087	31 879
Régime des pensions	54 101	56 273
Plan d'indemnisation du personnel	475	410
Indemnité de licenciement	11 916	8 712
Indemnité pour cessation de service	4 070	4 233
Indemnité pour frais d'études	14 568	15 925
Personnel n'appartenant pas au cadre organique et recruté sur le plan local	3 573	2 682
Voyages autorisés	6 550	7 859
Remboursement de l'impôt national sur le revenu	4 279	4 358
Allocation pour personnes à charge	5 581	6 417
Primes d'installation, d'affectation et de mobilité	9 024	9 046
Autres avantages du personnel et dépenses de personnel	15 739	13 960
Total des dépenses de personnel	412 335	442 747

20.2. En 2015, l'Organisation a changé le système de cotisation du plan d'assurance maladie, la prime fixe étant remplacée par un pourcentage de la rémunération, ce qui a généré un gain de 5,3 millions d'USD au titre des périodes de service antérieures.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Consultants		
Recrutés sur le plan international	79 062	69 211
Recrutés sur le plan local	69 885	65 627
Personnel national affecté à des projets	64 063	66 601
Autres dépenses de consultants	3 374	4 476
Total des consultants	216 384	205 915

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Voyages		
Voyages de service	24 213	23 942
Consultants	43 455	45 093
Réunions des organes directeurs	31 465	29 867
Autres frais de voyage	6 330	5 732
Total des frais de voyage	105 463	104 634

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dotation aux amortissements		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 839	1 995
Amortissement des immobilisations incorporelles	939	335
Total de la dotation aux amortissements et aux provisions	5 778	2 330

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépenses de formation		
En cours d'emploi	7 817	7 283
Autres dépenses de formation	26 805	25 494
Total des dépenses de formation	34 622	32 777

20.3. La formation en cours d'emploi correspond au coût de la formation sur le lieu de travail dispensée dans les bureaux extérieurs en relation avec des projets de terrain. Les autres dépenses de formation comprennent le coût du matériel pédagogique et les dépenses liées à la participation à des cours de formation hors site, y compris les frais d'hébergement et les indemnités journalières de subsistance.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Services contractuels		
Services	60 824	51 644
Réparation et entretien	27 032	22 774
Loyers	6 274	5 489
Locaux constituant des dons en nature	44 687	41 938
Communications et informatique	7 931	9 788
Protocoles d'accord	124 944	108 733
Autres services contractuels	10 132	11 131
Total des services contractuels	281 824	251 497

20.4. Ces services correspondent principalement à des contrats conclus dans le cadre de projets et intéressent notamment les domaines suivants: statistiques, protection de l'environnement et déchets, agriculture, protection et irrigation des cultures, et pêche et aquaculture.

20.5. Les protocoles d'accord comprennent notamment les éléments suivants: distribution d'intrants et micro-infrastructures communautaires (32,1 millions d'USD – 25,0 millions en 2014); services de recherche et enquêtes scientifiques (23,9 millions d'USD – 20,9 millions en 2014); formation des bénéficiaires (26,2 millions d'USD – 15,4 millions en 2014); et renforcement des capacités des institutions publiques nationales (21,7 millions d'USD – 14,7 millions en 2014).

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dons et autres transferts versés		
Exécution nationale avec les gouvernements	9 759	220
Contributions à des activités administration communes des Nations Unies	5 353	6 245
Autres dons et transferts versés	93	30
Total des dons et autres transferts versés	15 205	6 495

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fournitures et consommables utilisés		
Services collectifs	4 206	4 051
Entretien et exploitation des véhicules	6 230	7 325
Stocks distribués	167 421	156 543
Stocks vendus	61	208
Stocks comptabilisés en pertes	277	208
Fournitures et consommables	10 513	12 821
Total des fournitures et consommables utilisés	188 708	181 156

20.6. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2015, la FAO a dépensé 44,9 millions d'USD en plantes et semences, 25,7 millions d'USD en petit matériel, 15,8 millions d'USD en engrais, 8,8 millions d'USD en produits d'alimentation animale, 13,6 millions d'USD en fournitures médicales et vétérinaires et 16,5 millions d'USD en outillage agricole. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique «Stocks distribués».

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Autres charges		
Provision pour créances douteuses	(3 535)	5 153
Provision pour éventualités diverses	1 178	3 901
Gains / (Pertes) actuariel(le)s	(249)	1 061
Assurance	1 569	1 551
Frais bancaires	1 083	1 580
Autres charges de fonctionnement	14 798	15 231
Total des autres charges	14 844	28 477

Note 21. Charges et produits non opérationnels

Revenu des placements

21.1. Le revenu des placements comptabilisé dans les autres produits et charges correspond au rendement des portefeuilles de placements détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, y compris les liquidités et quasi-liquidités reclassées en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'État de la situation financière, et les pertes enregistrées sur la juste valeur des instruments financiers dérivés.

21.2. Le rendement net des portefeuilles de placements détenus à des fins de transaction et de placements disponibles à la vente représente le produit retiré de ces placements, augmenté ou diminué des gains ou pertes réalisés par rapport à la valeur de marché en 2015.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Rendement des placements détenus à des fins de transaction		
Intérêts créditeurs	7 051	4 039
(Moins-values) de cession	(2 320)	(1 970)
Honoraires et commissions versés	(889)	(734)
(Pertes) latentes	(2 365)	(435)
Total du rendement des placements détenus à des fins de transaction	1 477	900
Rendement des placements disponibles à la vente		
Intérêts créditeurs et dividendes perçus	8 874	9 113
Gains / (Pertes) de change latent(e)s	1 001	(17 304)
(Moins-values) / Plus-values de cession	(14 029)	19 810
Honoraires et commissions versés	(1 360)	(1 251)
Total du rendement des placements disponibles à la vente	(5 514)	10 368
Gain / (Perte) enregistré(e) sur la juste valeur des instruments financiers dérivés		
Gain / (Perte) enregistré(e) sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	4 221	(3 032)
Total du gain / (de la perte) enregistré(e) sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	4 221	(3 032)
Total du revenu des placements	184	8 236

21.3. La gestion prudente de la FAO, visant un risque faible, et la conjoncture de 2015, dans laquelle les taux d'intérêt sont restés proches de zéro, ont généré un rendement annuel de 0,22 pour cent sur les placements détenus à des fins de transaction, supérieur au 0,19 pour cent enregistré par l'indice de référence.

21.4. Le portefeuille des placements disponibles à la vente est constitué par les avoirs mis en réserve sur plusieurs décennies pour financer la part des obligations relatives au personnel qui incombe à l'organisation. Selon les directives actuelles en matière de placements à long terme, le portefeuille est constitué approximativement de 50 pour cent d'actions et de 50 pour cent d'actifs à revenu fixe. La portion à revenu fixe est libellée en EUR, tandis que les actions sont en USD.

Gains et pertes de change

21.5. La perte de change de 15,2 millions d'USD (7,6 millions en 2014) représente le solde des différences de change supportées par l'Organisation durant l'année terminée le 31 décembre 2015. La majorité de ces écarts ont été générés par la quote-part en euros des contributions des États Membres et par la réévaluation des actifs et des passifs monétaires à la date de clôture des comptes.

Charges et produits financiers

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Intérêts créditeurs / (débiteurs)	(1 745)	(1 222)
Intérêts débiteurs liés aux obligations relatives au personnel	(38 823)	(49 723)
Total des intérêts créditeurs / (débiteurs)	(40 568)	(50 945)

21.6. Les charges financières de l'Organisation découlent principalement du fonctionnement des plans en faveur du personnel. Elles représentent l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, qui est dû au fait que l'on s'est rapproché d'une période de la date à laquelle les prestations devront commencer à être servies.

Note 22. Instruments financiers

22.1. Cette note présente l'information relative à l'exposition de l'Organisation à différents risques, aux politiques et procédures qu'elle a mises en place pour mesurer et gérer ces risques et à sa gestion du capital. Des informations quantitatives supplémentaires sont données à différents niveaux de ces états financiers.

Valeur des instruments financiers

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	Juste valeur et valeur comptable	Juste valeur et valeur comptable
Actifs financiers		
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	519 975	455 597
Instruments financiers disponibles à la vente	407 489	428 007
Instruments financiers dérivés	1 855	354
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	201 440	143 122
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3 935	4 383
Autres actifs	7 490	5 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	567 466	687 604
Total des actifs financiers	1 709 650	1 724 217
Passifs financiers		
Instruments financiers dérivés	-	2 594
Dettes et charges à payer	146 668	123 730
Autres passifs	1 165 635	1 455 447
Total des passifs financiers	1 312 303	1 581 771

22.2. La juste valeur des actifs et passifs financiers est définie comme le montant auquel les instruments pourraient être échangés dans une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation. La juste valeur et la valeur comptable du portefeuille de placements sont identiques parce que ceux-ci sont évalués au prix du marché. La rubrique «Autres passifs» ne comprend pas les éléments sans incidence sur la trésorerie tels que les avances et les provisions pour congé annuel, qui ne donnent pas lieu à court terme à une sortie de trésorerie.

22.3. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer les justes valeurs:

- i) La juste valeur des liquidités et dépôts à court terme, des créances et dettes commerciales et des autres actifs et passifs courants est proche de leur valeur comptable, compte tenu de leurs échéances à court terme.
- ii) Les créances et emprunts à long terme, à taux fixe ou variable, sont évalués par l'Organisation sur la base de paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque spécifiques du pays, la solvabilité personnelle du client et les caractéristiques du risque. Cette évaluation sert ensuite à constituer des provisions qui prennent en compte les pertes subies sur ces créances et sur les taux d'intérêt liés à ceux du marché. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable de ces créances, déduction faite des provisions, n'était pas substantiellement différente de leur juste valeur calculée.
- iii) La juste valeur des obligations et des bons cotés en Bourse repose sur le cours de ces titres à la date de clôture des comptes. Dans le cas des instruments non inscrits à la cote, des prêts consentis par les banques et autres passifs financiers, des obligations au titre des contrats de location-financement et des autres passifs financiers non courants, la juste valeur est estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs à l'aide des taux actuellement disponibles pour des dettes présentant des conditions, un risque de crédit et une échéance résiduelle comparables.
- iv) La juste valeur des actifs financiers découle du cours de ces actifs sur les marchés actifs.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

22.4. La fiabilité de l'estimation de la juste valeur est donnée par un classement des cours du marché indiquant la facilité relative avec laquelle la valeur du placement détenu peut être réalisée.

22.5. L'Organisation utilise les trois niveaux suivants de fiabilité des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer et communiquer la juste valeur des instruments financiers:

- i) Niveau 1 – Techniques utilisant les cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques.
- ii) Niveau 2 – Techniques utilisant des éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours), soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré.
- iii) Niveau 3 – Techniques utilisant des éléments d'évaluation qui ont un effet non négligeable sur la juste valeur enregistrée, et ne reposant pas sur des données de marché observables.

22.6. La majorité des instruments financiers de la FAO sont cotés sur des marchés actifs et se classent donc au niveau 1. Les instruments dérivés, qui se négocient de gré à gré, sont classés au niveau 2 parce que leur juste valeur est observable soit directement (sous la forme d'un cours), soit indirectement (elle peut être dérivée d'un cours). Les instruments ainsi classés au niveau 2 de fiabilité comprennent les contrats à terme utilisés comme couverture de change et les contrats dérivés détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs courants				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en excédent ou déficit	519 975	-	-	519 975
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en situation nette	407 489	-	-	407 489
Instruments financiers dérivés	-	1 855	-	1 855
Passifs courants				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Instruments financiers évalués à leur juste valeur	927 464	1 855	-	929 319

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs courants				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en excédent ou déficit	455 597	-	-	455 597
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en situation nette	428 007	-	-	428 007
Instruments financiers dérivés	-	354	-	354
Passifs courants				
Instruments financiers dérivés	-	(2 594)	-	(2 594)
Instruments financiers évalués à leur juste valeur	883 604	(2 240)	-	881 364

22.7. Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été enregistré durant la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2015.

Exposition de l'Organisation aux risques financiers

22.8. La FAO a élaboré des politiques de gestion des risques conformes à son Règlement financier et à ses Règles de gestion financière. L'Organisation est exposée à divers risques financiers, dont les risques de marché (taux de change des devises et cours), de liquidité, de taux d'intérêt et de crédit. La politique de placement mise en place par la FAO a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme du portefeuille. L'Organisation examine la maximisation des rendements corrigés des risques et l'utilisation des indices de référence applicables pour évaluer les résultats obtenus par les gestionnaires chargés des placements.

Gestion des risques financiers

22.9. La gestion des risques financiers de l'Organisation est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les directives élaborées par le Comité des placements de la FAO et suit les conseils de la Banque mondiale. L'Organisation gère les risques associés à son portefeuille en communiquant des directives strictes à chacun des gestionnaires chargés d'actifs négociés sur le marché des actions et sur le marché des valeurs à revenu fixe, puis en veillant à ce qu'ils s'y conforment scrupuleusement. Ces directives précisent notamment les limites que les gestionnaires doivent respecter concernant leur degré d'exposition aux devises, aux classes d'actifs, au risque de taux d'intérêt, à la qualité du crédit et à la concentration du crédit des placements en actions; elles leur indiquent également le niveau de placement autorisé dans des instruments financiers dérivés. En outre, un examen détaillé de l'allocation stratégique des actifs de placement à long terme est effectué par des sociétés spécialisées dans le cadre d'une étude de gestion de l'actif et du passif. Des examens sont réalisés tous les cinq ans environ; la dernière étude a été menée à bien en 2013.

Risque de change

22.10. Le Siège de la FAO est situé dans la zone euro et l'Organisation gère des bureaux extérieurs dans le monde entier, chacun de ces bureaux engageant des dépenses dans la monnaie locale. Il en résulte qu'une partie substantielle des dépenses de la FAO sont libellées en devises (principalement l'euro), ce qui expose l'Organisation au risque de change inhérent aux fluctuations des taux de ces monnaies. En 2003, soucieuse d'atténuer le risque de change associé aux dépenses en euros du Programme ordinaire, l'Organisation a commencé à fixer une partie de la contribution de ses États Membres en dollars des États-Unis et une autre partie en euros. Depuis l'introduction de cette mise en recouvrement fractionnée des contributions, l'Organisation a recours à des contrats d'échange de devises (USD/EUR) conclus auprès de banques de contrepartie, afin de financer les retards de règlement en euros des États Membres. Compte tenu de sa présence géographique mondiale, la FAO gère un niveau minimal d'actifs dans différentes monnaies locales, et tient ses livres en dollar des États-Unis, en euro et dans d'autres devises au Siège.

22.11. L'Organisation reçoit en outre des contributions volontaires à la fois en dollars des États-Unis et dans d'autres monnaies. En général, l'Organisation convertit ces montants immédiatement en dollars, dès la réception des fonds. Les dépenses engagées dans le cadre de projets financés par des contributions volontaires le sont aussi bien en dollar que dans d'autres monnaies. Les fonds détenus en dollars sont convertis en monnaie locale s'il y a lieu pour satisfaire aux obligations de l'Organisation. Aucun instrument financier dérivé n'est utilisé pour atténuer le risque associé.

22.12. Le tableau ci-après présente la valeur des actifs et passifs financiers de l'Organisation comptabilisés en devises, puis convertis en USD à la fin de l'année. Certains de ces actifs financiers sont libellés dans des monnaies malcommodes à utiliser («illiquides»), car difficilement convertibles en USD.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015				Total
	USD	EUR	Autres	Illiquides	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	519 853	49 601	(4 476)	2 488	567 466
Placements détenus à des fins de transaction	519 975	-	-	-	519 975
Placements disponibles à la vente	196 883	87 070	123 536	-	407 489
Instruments financiers dérivés	-	664	1 191	-	1 855
Total des actifs financiers	1 236 711	137 335	120 251	2 488	1 496 785

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014				Total
	USD	EUR	Autres	Illiquides	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	678 910	12 498	(2 149)	(1 655)	687 604
Placements détenus à des fins de transaction	455 597	-	-	-	455 597
Placements disponibles à la vente	185 000	89 284	153 723	-	428 007
Instruments financiers dérivés	-	(4 675)	2 435	-	(2 240)
Total des actifs financiers	1 319 507	97 107	154 009	(1 655)	1 568 968

22.13. La FAO conclut des contrats de change à terme et des contrats d'échange pour gérer les flux de trésorerie à court terme des soldes en devises, de façon à réduire au minimum le risque de change. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, le montant total des positions ouvertes sur des instruments dérivés figurant dans les portefeuilles de placements gérés en interne, se décomposait comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015					Gain / (Perte) latent(e) (USD)
	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain / (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	
Montant net acheté / vendu						
EUR	-	-	-	(60 000)	(65 840)	660
Baht thaïlandais (THB)	18 000	500	1	-	-	-
Livre sterling (GBP)	100	148	1	-	-	-
Yen japonais (JPY)	10 000	83	-	-	-	-
Forint hongrois (HUF)	63 000	220	3	-	-	-
Total		951	5		(65 840)	660

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014					Gain / (Perte) latent(e) (USD)
	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain / (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	
Montant net acheté / vendu						
EUR	-	-	-	30 392	37 118	347
Baht thaïlandais (THB)	15 000	455	(0)	-	-	-
Livre sterling (GBP)	150	233	4	-	-	-
Yen japonais (JPY)	10 000	83	(1)	-	-	-
Franc suisse (CHF)	100	101	1	-	-	-
Forint hongrois (HUF)	62 000	240	3	-	-	-
Total		1 112	7		37 118	347

22.14. Conformément aux directives définies à leur intention, les gestionnaires de placements extérieurs ont recours à des contrats de change à terme de devises pour gérer le risque de change de certains groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les valeurs nettes des instruments mis en place pour couvrir le risque de change des portefeuilles de placements disponibles à la vente ont été reclassées sous la rubrique «Instruments financiers dérivés» de l'État de la situation financière, et sont reprises ci-après de façon synthétique.

<i>(En milliers d'USD)</i>			31 décembre 2015					Total gain / (perte) latent(e) (USD)
Montant net acheté / vendu	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain / (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain / (Perte) latent(e) (USD)		
Dollar australien (AUD)	1 280	930	18	(5 177)	(3 757)	(14)	4	
Dollar canadien (CAD)	619	446	1	(5 128)	(3 692)	179	180	
Couronne danoise (DKK)	-	-	-	(22 104)	(3 224)	(37)	(37)	
Livre sterling (GBP)	4 252	6 267	(209)	(25 722)	(37 916)	1 304	1 095	
Franc suisse (CHF)	297	297	(1)	(301)	(301)	(5)	(6)	
Euro (EUR)	131 887	143 446	36	(14 211)	(15 450)	(30)	6	
Yen japonais (JPY)	327 801	2 727	35	(516 638)	(4 298)	(37)	(2)	
Couronne norvégienne (NOK)	5 095	575	(18)	(5 191)	(586)	1	(17)	
Dollar néo-zélandais (NZD)	1 925	1 315	46	(3 767)	(2 572)	(58)	(12)	
Couronne suédoise (SEK)	7 682	912	10	(27 652)	(3 285)	(39)	(29)	
Dollars des États-Unis (USD)	47 208	47 208	-	(127 638)	(127 638)	-	-	
Peso mexicain (MXN)	-	-	-	(3 699)	(214)	8	8	
Total		204 123	(82)		(202 933)	1 272	1 190	

<i>(En milliers d'USD)</i>			31 décembre 2014					Total gain / (perte) latent(e) (USD)
Montant net acheté / vendu	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain / (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain / (Perte) latent(e) (USD)		
Dollar australien (AUD)	7 712	6 295	(346)	(8 587)	(9 881)	536	190	
Dollar canadien (CAD)	932	804	(24)	(3 000)	(5 084)	145	121	
Couronne danoise (DKK)	-	-	-	(11 000)	(2 680)	88	88	
Livre sterling (GBP)	2 748	4 284	(92)	(11 654)	(47 382)	1 346	1 254	
Franc suisse (CHF)	769	774	(21)	-	(974)	19	(2)	
Euro (EUR)	143 802	174 059	(6 629)	(7 693)	(39 361)	1 608	(5 022)	
Yen japonais (JPY)	610 941	5 096	(196)	(135 380)	(8 361)	468	272	
Couronne norvégienne (NOK)	5 548	740	(59)	-	(732)	65	6	
Dollar néo-zélandais (NZD)	1 779	1 388	(0)	(945)	(3 303)	(19)	(19)	
Couronne suédoise (SEK)	5 906	754	(43)	(56 469)	(9 549)	561	518	
Dollars des États-Unis (USD)	79	78 677	-	(148)	(148 160)	-	-	
Total		272 871	(7 410)		(275 466)	4 816	(2 594)	

22.15. Le risque de change sur les dépenses salariales futures est couvert par l'Organisation à l'aide du régime de mise en recouvrement fractionnée des contributions. Celle-ci n'a donc recours à aucun instrument financier pour atténuer son exposition au risque de change lié à ses dépenses de personnel. L'Organisation n'utilise pas non plus d'instrument financier pour couvrir le risque de change associé à ses créances et dettes. Ce type de risque peut aussi venir du fait que l'enregistrement des factures et celui des paiements

correspondants se font dans des périodes comptables différentes. Tous les paiements reçus dans une monnaie différente du dollar des États-Unis sont convertis sur le marché au comptant.

Risque de cours des actions

22.16. Le risque de cours est le risque de baisse de la valeur d'un titre ou d'un portefeuille; il dépend de la volatilité des cours des actions détenues dans le portefeuille. L'Organisation s'efforce d'atténuer ce risque en veillant à la diversification de ses portefeuilles d'actions. Le tableau ci-après rend compte de cette diversification à la fin de la période et de la répartition de l'actif sur d'autres types de placements, pour les placements gérés à l'extérieur.

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 décembre 2015					
Secteur	Coût historique	Gains / (Pertes) latent(e)s	Valeur de marché	Autres éléments à régulariser	Marché + autres à régulariser	En % des actions	En % du total
Actions							
Consommation discrétionnaire	22 451	2 795	25 246	27	25 273	11,6 %	1,7 %
Consommation de base	18 760	815	19 575	27	19 602	9,0 %	1,4 %
Énergie	12 673	(1 366)	11 307	20	11 327	5,2 %	0,8 %
Sociétés financières	38 455	3 508	41 963	37	42 000	19,4 %	2,9 %
Santé	22 129	5 220	27 349	24	27 373	12,6 %	1,9 %
Industries	22 928	1 324	24 252	12	24 264	11,2 %	1,7 %
Technologies de l'information	20 367	6 926	27 293	37	27 330	12,6 %	1,9 %
Matériaux	11 650	(2 600)	9 050	8	9 058	4,2 %	0,6 %
Fonds indiciels d'actions	16 852	(5 075)	11 777	-	11 777	5,4 %	0,8 %
Services de télécommunications	7 560	107	7 667	19	7 686	3,5 %	0,5 %
Services collectifs	8 962	(1 042)	7 920	6	7 926	3,7 %	0,6 %
Autres	3 123	254	3 377	-	3 377	1,6 %	0,2 %
Commission de résultats à payer		(582)	(582)		(582)		
Total des actions	205 910	10 284	216 194	217	216 411	100,0 %	15,0 %
Titres hors actions							
Autres							
Placements à revenu fixe	726 072	(14 806)	711 266	3 396	714 662		49,5 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	511 503	73	511 576	265	511 841		35,4 %
Instruments financiers dérivés	-	1 190	1 190	-	1 190		0,1 %
Total des titres hors actions	1 237 575	(13 543)	1 224 032	3 661	1 227 693		85,0 %
Total des actifs détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur	1 443 485	(3 259)	1 440 226	3 878	1 444 104		100,0 %

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 décembre 2014					
Secteur	Coût	Gains / (Pertes) latent(e)s	Valeur de marché	Autres éléments à régulariser	Marché + autres à régulariser	En % des actions	En % du total
Actions							
Consommation discrétionnaire	18 085	3 095	21 180	35	21 215	9,6 %	1,4 %
Consommation de base	16 882	1 344	18 226	23	18 249	8,3 %	1,2 %
Énergie	11 306	312	11 618	18	11 636	5,3 %	0,8 %
Sociétés financières	36 865	6 001	42 866	73	42 939	19,5 %	2,9 %
Santé	24 024	6 965	30 989	20	31 008	14,1 %	2,1 %
Industries	18 994	2 741	21 735	15	21 750	9,9 %	1,5 %
Technologies de l'information	21 838	8 752	30 590	37	30 627	13,9 %	2,1 %
Matériaux	11 714	(96)	11 618	8	11 626	5,3 %	0,8 %
Fonds indiciaires d'actions	16 432	(1 568)	14 874	-	14 874	6,8 %	1,0 %
Services de télécommunications	8 990	673	9 663	22	9 685	4,4 %	0,6 %
Services collectifs	7 280	(301)	6 979	2	6 981	3,2 %	0,5 %
Commission de résultats à payer		(528)	(528)		(528)		
Total des actions	192 410	27 400	219 810	253	220 063	100 %	14,8 %
Titres hors actions							
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Placements à revenu fixe	665 659	(1 865)	663 794	2 684	666 478	-	44,7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605 265	74	605 339	288	605 627	-	40,6 %
Instruments financiers dérivés	-	(2 594)	(2 594)	-	(2 594)	-	(0,2) %
Total des titres hors actions	1 270 924	(4 385)	1 266 539	2 972	1 269 511	-	85,2 %
Total des actifs détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur	1 463 334	23 015	1 486 349	3 225	1 489 574	-	100,0 %

Risque de taux d'intérêt

22.17. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation cherche à obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché sur son portefeuille de placements, mais la protection et la liquidité du capital prévalent sur le taux de rendement.

22.18. L'horizon de placement est fondé sur les besoins prévus par l'Organisation en matière de liquidité; cela vaut aussi pour le portefeuille de placements à long terme disponibles à la vente, dont le principal objectif doit être de financer la part des prestations dues au personnel qui incombe à l'Organisation. Dans ce contexte, et compte tenu de son style de placement prudent, visant un risque faible, et de la situation prédominante sur les marchés en 2015, la FAO a obtenu un rendement annuel total de 0,22 pour cent sur son portefeuille à court terme, contre 0,03 pour cent pour l'indice de référence, et de 6,61 pour cent sur son portefeuille à long terme. L'Organisation est exposée aux variations des taux d'intérêt sur les instruments financiers à taux variable et sur les actifs à revenu fixes.

Risque de crédit

22.19. Le risque de crédit renvoie au cas où la contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la FAO; ce risque concerne principalement les placements, les prêts, les créances ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisation. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 était la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Placements	711 266	663 794
Trésorerie et équivalents de trésorerie	567 466	687 604
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	201 441	143 122
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3 935	4 383
Autres actifs	7 490	5 150
Exposition maximale au risque de crédit	1 491 598	1 504 053

Politique de l'Organisation relative aux instruments financiers autorisés

22.20. Pour gérer son risque dans ce domaine, l'Organisation évalue la qualité du crédit des tierces parties auprès desquelles elle place des fonds, s'appuyant pour ce faire sur sa politique de placement, qui définit les types d'instruments financiers autorisés et fixe des plafonds de placement par émetteur en fonction de la qualité du crédit de celui-ci.

22.21. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est géré à l'aide d'un ensemble de critères de sélection des banques, conçu pour évaluer la sécurité de l'établissement, sa réputation, son acceptation et son respect des lois et règlements locaux et internationaux, et, selon qu'il convient, les notations qui lui sont attribuées par les agences d'évaluation financière reconnues. Le tableau ci-après présente la concentration du risque de crédit de l'Organisation par note de crédit.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015					Notation des crédits à court terme Moody's / S&P P-1/A-1	Total par instrument
	Aaa	Aa	Aa	Baa	Non noté		
Obligations d'entreprise	5 108	12 492	4 732	7 665	29 150	-	59 147
Organismes publics	145 606	-	4 028	-	113 237	-	262 871
Obligations d'État	216 684	4 408	-	2 977	-	-	224 069
Obligations d'État indexées	68 063	43 495	1 731	7 547	1 181	-	122 017
Créances hypothécaires titrisées garanties par l'État	1 121	22	-	-	6 531	-	7 674
Obligations adossées à des prêts hypothécaires non garanties par l'État							
Obligations de collectivités territoriales	16 562	18 925	-	-	-	-	35 487
Total des instruments	453 144	79 342	10 491	18 189	150 099	-	711 265

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 décembre 2014					Notation des crédits à court terme Moody's / S&P P-1/A-1	Total par instrument
		Aaa	Aa	Aa	Baa	Non noté		
Obligations d'entreprise	12 050	5 487	4 897	11 155	27 088	-	60 677	
Organismes publics	109 307	11 059	4 089	-	66 515	46 304	237 274	
Obligations d'État	167 209	1 706	1 163	5 650	-	-	175 728	
Obligations d'État indexées	79 844	54 837	1 107	1 096	-	-	136 884	
Obligations d'entreprise indexées	-	-	-	-	-	196	196	
Créances hypothécaires titrisées garanties par l'État	1 913	26	-	-	4 253	-	6 192	
Obligations adossées à des prêts hypothécaires non garanties par l'État	-	-	-	-	3 549	-	3 549	
Obligations de collectivités territoriales	18 146	25 148	-	-	-	-	43 294	
Total des instruments	388 469	98 263	11 256	17 901	101 405	46 500	663 794	

Risque de liquidité

22.22. Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation rencontre des difficultés à s'acquitter de ses obligations dans le cas de passifs financiers réglés à l'aide d'une sortie de trésorerie ou d'un autre actif financier. Le risque de liquidité de l'Organisation est géré spécifiquement selon les fonds. S'agissant du programme extrabudgétaire, aucun engagement ne peut être pris si les fonds ne sont pas disponibles, aussi le risque de liquidité est-il minimal. Pour le Programme ordinaire, le fait que le budget soit fondé sur une ouverture de crédits garantit que les dépenses n'excéderont pas les flux de recettes d'une année donnée; en outre, des prévisions mensuelles des flux de trésorerie permettent de s'assurer que l'Organisation dispose de liquidités suffisantes pour faire face aux dépenses courantes à mesure que celles-ci se présentent. Le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial peuvent aussi tous deux consentir des avances remboursables au Fonds général pour permettre à celui-ci de financer les dépenses dans l'attente du versement des contributions mises en recouvrement ainsi qu'en cas de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues au budget. Le solde combiné du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial met le Programme ordinaire de l'Organisation à l'abri du risque de liquidité pendant un mois environ. La politique contractuelle de l'Organisation impose le paiement des créances et des dettes dans un délai de 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

22.23. Si le taux d'intérêt moyen pondéré avait été plus élevé ou moins élevé de 100 points de base, la valeur des portefeuilles de placements en aurait été modifiée comme suit d'après l'analyse de sensibilité:

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 décembre 2015	
		Augmentation / (Diminution) en points de base	Effet sur l'excédent / (le déficit)
Placements détenus à des fins de transaction		100	3 223
Placements détenus à des fins de transaction		(100)	(3 223)
Placements disponibles à la vente		100	22 895
Placements disponibles à la vente		(100)	(22 895)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014	
	Augmentation / (Diminution) en points de base	Effet sur l'excédent / (le déficit)
Placements détenus à des fins de transaction	100	3 039
Placements détenus à des fins de transaction	(100)	(3 039)
Placements disponibles à la vente	100	23 318
Placements disponibles à la vente	(100)	(23 318)

Risque de change

22.24. Tous les placements en devises de l'Organisation figurant dans les portefeuilles de titres à revenu fixe disponibles à la vente non libellés en dollars des États-Unis sont couverts par rapport à l'euro. Si le taux de change USD/EUR au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 avait été plus haut ou plus bas de 5 pour cent, la valeur des portefeuilles libellés en euros en aurait été modifiée comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	
	Augmentation / (Diminution) du taux de change USD/EUR	Effet sur l'excédent / (le déficit)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	5 %	10 931
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	(5 %)	(10 931)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014	
	Augmentation / (Diminution) du taux de change USD/EUR	Effet sur l'excédent / (le déficit)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	5 %	10 846
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	(5 %)	(10 846)

Risque de cours des actions

22.25. Si le risque de cours, ou risque de marché, des actions au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 avait été plus élevé ou plus faible de 10 pour cent, la valeur des portefeuilles d'actions en aurait été modifiée comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015	
	Augmentation / (Diminution) du risque de marché des actions	Effet sur l'excédent / (le déficit)
Placements disponibles à la vente	10 %	20 678
Placements disponibles à la vente	(10 %)	(20 678)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014	
	Augmentation / (Diminution) du risque de marché des actions	Effet sur l'excédent / (le déficit)
Placements disponibles à la vente	10 %	22 622
Placements disponibles à la vente	(10 %)	(22 622)

Note 23. Secteurs

23.1. L'Organisation fonctionne et communique généralement les informations financières au Directeur général et aux organes directeurs dans deux secteurs, le Fonds général et les fonds apparentés d'une part, et les fonds fiduciaires et le fonds du PNUD d'autre part.

23.2. Les sommes reçues au titre du Fonds général et des fonds apparentés permettent à l'Organisation de remplir sa mission, en l'occurrence d'exécuter le Programme de travail qui sert de base à l'ouverture de crédits approuvée par les États Membres et financée au moyen des contributions ordinaires.

23.3. Les sommes reçues au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD permettent aussi à l'Organisation d'exécuter son mandat, mais sur la base d'activités de projet spécifiques qui viennent s'ajouter au Programme de travail et sont financées par des contributions versées volontairement par les pays et par d'autres organisations ou perçues dans le cadre d'un arrangement interorganisations avec le PNUD.

23.4. Pour l'année terminée le 31 décembre 2015, l'Organisation a acheté des immobilisations corporelles destinées à être utilisées en interne pour 8,2 millions d'USD (6,3 millions en 2014) au titre du Fonds général et des fonds apparentés et pour 4,6 millions d'USD (10,0 millions en 2014) au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD.

23.5. Le solde déficitaire du Fonds général et des fonds apparentés correspond à l'obligation, non financée, au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, que compense partiellement la part non dépensée des contributions ordinaires – fonds versés par les États Membres et créances détenues sur ceux-ci notamment –, qui sera utilisée pour répondre aux besoins opérationnels futurs.

23.6. Le solde excédentaire des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD correspond, quant à lui, à la part non dépensée des contributions volontaires, qui sera utilisée pour répondre aux besoins opérationnels de projets futurs.

23.7. La présentation sectorielle de l'État de la situation financière au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 est la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015		
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et et fonds du PNUD	Total
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	204 436	363 030	567 466
Placements et instruments financiers dérivés	1 856	519 974	521 830
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	93 568	107 248	200 816
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3 935	-	3 935
Paiements anticipés et autres actifs courants	39 299	7 163	46 462
Stocks	1 307	13 290	14 597
	344 401	1 010 705	1 355 106
Actifs non courants			
Placements	407 489	-	407 489
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	624	-	624
Paiements anticipés et autres actifs non courants	418	-	418
Immobilisations corporelles	13 660	9 535	23 195
Immobilisations incorporelles	5 420	98	5 518
	427 611	9 633	437 244
Total de l'actif	772 012	1 020 338	1 792 350
Passif			
Passifs courants			
Dettes	24 401	(597)	23 804
Charges à payer	37 020	85 841	122 861
Contributions reçues d'avance	19 746	565 704	585 450
Instruments financiers dérivés	-	-	-
Passifs liés aux avantages du personnel	14 686	-	14 686
Provisions	5 400	-	5 400
Autres passifs courants	5 230	(12)	5 218
	106 483	650 936	757 419
Passifs non courants			
Passifs liés aux avantages du personnel	1 124 780	-	1 124 780
Autres passifs non courants	47 397	3 711	51 108
	1 172 177	3 711	1 175 888
Total du passif	1 278 660	654 647	1 933 307
Actif net	(506 648)	365 691	(140 957)
Situation nette			
Excédent / (Déficit) cumulé	(704 025)	365 691	(338 334)
Réserves	197 377	-	197 377
Total de la situation nette / (déficit)	(506 648)	365 691	(140 957)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014		
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et et fonds du PNUD	Total
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	189 039	498 565	687 604
Placements et instruments financiers dérivés	354	455 597	455 951
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	69 321	72 562	141 883
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	4 383	-	4 383
Paiements anticipés et autres actifs courants	39 888	3 240	43 128
Stocks	1 507	14 747	16 254
	304 492	1 044 711	1 349 203
Actifs non courants			
Placements	428 007	-	428 007
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	1 239	-	1 239
Paiements anticipés et autres actifs non courants	418	-	418
Immobilisations corporelles	7 881	8 230	16 111
Immobilisations incorporelles	4 470	110	4 580
	442 015	8 340	450 355
Total de l'actif	746 507	1 053 051	1 799 558
Passif			
Passifs courants			
Dettes	26 544	(253)	26 291
Charges à payer	23 731	73 708	97 439
Contributions reçues d'avance	2 136	740 269	742 405
Instruments financiers dérivés	2 594	-	2 594
Passifs liés aux avantages du personnel	16 374	-	16 374
Provisions	4 222	-	4 222
Autres passifs courants	4 365	(1)	4 364
	79 966	813 723	893 689
Passifs non courants			
Passifs liés aux avantages du personnel	1 390 564	-	1 390 564
Autres passifs non courants	61 743	15 238	76 981
	1 452 307	15 238	1 467 545
Total du passif	1 532 273	828 961	2 361 234
Actif net	(785 766)	224 090	(561 676)
Situation nette			
Excédent / (Déficit) cumulé	(705 724)	224 090	(481 634)
Réserves	(80 042)	-	(80 042)
Total de la situation nette / (déficit)	(785 766)	224 090	(561 676)

23.8. La présentation sectorielle de l'État des résultats financiers pour les années terminées le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 est la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015		Total
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	
Produits			
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	496 623	-	496 623
Contributions volontaires	77 428	825 377	902 805
Autres produits sans contrepartie directe	63 809	2 001	65 810
	637 860	827 378	1 465 238
Produits des opérations avec contrepartie directe			
Produits avec contrepartie directe	8 605	160	8 765
	8 605	160	8 765
Total des produits	646 465	827 538	1 474 003
Charges			
Dépenses de personnel	315 588	96 747	412 335
Consultants	85 594	130 790	216 384
Voyages	42 201	63 262	105 463
Dotation aux amortissements	3 567	2 211	5 778
Dépenses de formation	10 281	24 341	34 622
Services contractuels	99 091	182 733	281 824
Dons et autres transferts versés	4 872	10 333	15 205
Fournitures et consommables utilisés	26 446	162 262	188 708
Autres charges	782	14 062	14 844
Total des charges	588 422	686 741	1 275 163
Charges et produits non opérationnels			
Intérêts créditeurs / (débiteurs)	(728)	912	184
Gains / (Pertes) de change	(15 924)	768	(15 156)
Produits financiers / (Charges financières)	(39 656)	(912)	(40 568)
Excédent	1 735	141 565	143 300

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014		Total
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	
Produits			
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	527 095	-	527 095
Contributions volontaires	82 745	889 690	972 435
Autres produits sans contrepartie directe	60 323	1 743	62 066
	670 163	891 433	1 561 596
Produits des opérations avec contrepartie directe			
Produits avec contrepartie directe	11 145	(6)	11 139
	11 145	(6)	11 139
Total des produits	681 308	891 427	1 572 735
Charges			
Dépenses de personnel	337 406	105 341	442 747
Consultants	71 004	134 911	205 915
Voyages	35 368	69 266	104 634
Dotation aux amortissements	1 139	1 191	2 330
Dépenses de formation	7 463	25 314	32 777
Services contractuels	91 493	160 004	251 497
Dons et autres transferts versés	4 989	1 506	6 495
Fournitures et consommables utilisés	25 587	155 569	181 156
Autres charges	12 855	15 622	28 477
Total des charges	587 304	668 724	1 256 028
Charges et produits non opérationnels			
Revenu des placements	7 733	503	8 236
Gains / (Pertes) de change	(7 124)	(492)	(7 616)
Produits financiers / (Charges financières)	(50 442)	(503)	(50 945)
Excédent	44 171	222 211	266 382

Note 24. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V)

24.1. Le budget est établi et approuvé selon une méthode de comptabilité de caisse modifiée, qui suppose que les dépenses soient comptabilisées lorsque l'engagement d'achat des biens est émis. Les dépenses sont classées en chapitres tels que définis et approuvés dans le Programme de travail. Le montant du budget a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 7/2013 et la distribution par chapitre a été approuvée par le Conseil en décembre 2013 dans le cadre des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015. Le budget approuvé représente l'ouverture de crédits nette pour la période budgétaire biennale qui court du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 et fournit le financement des activités du Programme ordinaire de l'Organisation. Les dépenses comptabilisées sur les comptes des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD sont présentées dans l'état II de ce document. Le budget approuvé couvrant une période budgétaire biennale, les budgets qui figurent dans l'état V correspondent à un budget «annualisé»¹ à hauteur de 50 pour cent du budget biennal. Les dépenses effectives établies sur la même base que le budget sont celles

¹ La ventilation du budget approuvé entre 2014 et 2015 tient compte des dépenses exceptionnelles liées au changement transformationnel et imputées en 2014, et prend pour hypothèse que les autres programmes engagent les dépenses de manière échelonnée tout au long de l'exercice biennal.

qui correspondent à l'année terminée le 31 décembre 2015, comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et des montants effectifs de l'état des flux de trésorerie

24.2. Les états financiers ont été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges et les produits sont donc comptabilisés lorsque les opérations sous-jacentes se produisent. En outre, le classement dans les rubriques des états financiers repose sur la nature des opérations. Il en résulte que les bases d'établissement du budget et de la comptabilité diffèrent. Pour les années terminées le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, les montants effectifs établis sur la même base que le budget révisé ont été rapprochés des montants effectifs présentés dans l'État des flux de trésorerie. Ce rapprochement se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2015			Total
	Fonctionnement	Placement	Financement	
Montants effectifs calculés sur une base comparable	585 074	-	-	585 074
Différences de conventions comptables	23 379	-	-	23 379
Différences de présentation	(1 336 993)	(89 788)	-	(1 426 781)
Différences relatives aux entités	698 190	-	-	698 190
Montants effectifs de l'État des flux de trésorerie	(30 350)	(89 788)	-	(120 138)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 décembre 2014			Total
	Fonctionnement	Placement	Financement	
Montants effectifs calculés sur une base comparable	553 769	-	-	553 769
Différences de conventions comptables	33 670	-	-	33 670
Différences de présentation	(1 143 372)	(121 337)	-	(1 264 709)
Différences relatives aux entités	693 634	-	-	693 634
Montants effectifs de l'État des flux de trésorerie	137 701	(121 337)	-	16 364

24.3. Les différences de conventions comptables découlent de celles qui distinguent la méthode de la comptabilité de caisse modifiée utilisée pour obtenir les montants effectifs comparables aux montants budgétaires, et la méthode de la comptabilité d'exercice sur laquelle reposent les états financiers.

24.4. Le fait que les flux de trésorerie annuels effectifs incluent des dépenses budgétisées dans la période précédente crée des différences temporelles.

24.5. Les différences de présentation sont dues à l'adoption de méthodes de classement et de formats différents pour établir l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, ce qui inclut l'utilisation du taux de change budgétaire dans le second état. Ces différences comprennent aussi celles qui résultent des catégories d'opérations absentes du budget. La principale composante des différences de présentation vient du fait que les produits ne sont pas inscrits au budget. De même, l'Organisation ne budgétise que peu d'activités de placement et aucune activité de financement.

24.6. Les différences relatives aux entités prises en compte résultent de ce que tous les fonds doivent impérativement figurer dans l'information financière communiquée, alors que tel n'est pas le cas dans le budget définitif approuvé. Ainsi, les fonds fiduciaires et le fonds du PNUD ne font pas partie du budget définitif approuvé, mais figurent bien dans les présents états financiers.

Analyse des écarts entre le budget et les montants effectifs

24.7. Les niveaux d'utilisation du budget en 2015 résultent d'une combinaison des facteurs suivants: a) le budget approuvé; b) les flux de trésorerie et les besoins de liquidité globaux; et c) l'exécution du Programme de travail et budget 2014-2015 de la FAO (FC 157/8, FC 160/7, FC 161/5).

24.8. En 2015, les dépenses ont été supérieures de 28,5 millions d'USD à ce que prévoyait le budget révisé «annualisé», ce qui correspond à un taux global d'exécution de 105,7 pour cent. Il est habituel que les dépenses soient plus élevées la seconde année de l'exercice biennal que la première. Cela vient en partie de la gestion du budget sur une base biennale, qui fait que les crédits non utilisés par les divisions la première année sont reportés sur la seconde. Les dépenses excessives proviennent aussi de décalages dans l'exécution. Pour une vision biennale, veuillez vous référer à l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état VA) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2015, plus haut dans le document.

24.9. La dépense par chapitre budgétaire en 2015 suit les tendances biennales qui ont été communiquées au Comité financier (FC 157/7, FC 157/8, FC 160/7, FC 161/5). Ces profils de dépense, comparés au budget révisé «annualisé», s'expliquent par le report des dépenses non effectuées en 2014 et par le réajustement des plans de travail pour faire face aux réalités de la mise en œuvre en 2015.

24.10. Le niveau d'utilisation du budget en 2015 pour l'ensemble des chapitres est donc la différence entre le budget révisé et les dépenses nettes au taux budgétaire, à savoir:

- i) Chapitre 1 (Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 47,1 millions d'USD, soit 116,4 pour cent d'un budget révisé égal à 40,4 millions d'USD.
- ii) Chapitre 2 (Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 112,5 millions d'USD, soit 108,8 pour cent d'un budget révisé égal à 103,4 millions d'USD.
- iii) Chapitre 3 (Réduire la pauvreté rurale). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 35,2 millions d'USD, soit 108,4 pour cent d'un budget révisé égal à 32,5 millions d'USD.
- iv) Chapitre 4 (Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 56,0 millions d'USD, soit 111,7 pour cent d'un budget révisé égal à 50,1 millions d'USD.
- v) Chapitre 5 (Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 26,2 millions d'USD, soit 93,5 pour cent d'un budget révisé égal à 28,0 millions d'USD.
- vi) Chapitre 6 (Qualité, connaissances et services techniques). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 22,7 millions d'USD, soit 120,4 pour cent d'un budget révisé égal à 18,7 millions d'USD.
- vii) Chapitre 8 (Activités de diffusion). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 38,7 millions d'USD, soit 92,9 pour cent d'un budget révisé égal à 41,7 millions d'USD.
- viii) Chapitre 9 (Technologies de l'information). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 21,6 millions d'USD, soit 125,0 pour cent d'un budget révisé égal à 17,3 millions d'USD.
- ix) Chapitre 10 (Gouvernance, contrôle et direction de la FAO). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 42,4 millions d'USD, soit 89,5 pour cent d'un budget révisé égal à 47,4 millions d'USD.
- x) Chapitre 11 (Administration efficace et efficiente). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 43,6 millions d'USD, soit 116,4 pour cent d'un budget révisé égal à 37,4 millions d'USD.

24.11. Les soldes non dépensés au titre du chapitre 7 (Programme de coopération technique), du chapitre 13 (Dépenses d'équipement) et du chapitre 14 (Dépenses de sécurité) sont intégralement reportés sur l'exercice suivant, conformément aux dispositions du Règlement financier, et ne constituent donc pas des écarts par rapport au budget.

Note 25. Parties liées

25.1. Le total des rémunérations et indemnités versées aux principaux dirigeants et autres membres de la haute direction pour les années terminées le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 se présente comme suit:

(En milliers d'USD)

Année	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération	Droits	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	En cours des prêts
2015	3	3	811	147	152	1 110	29
2014	3	3	939	125	152	1 216	22

25.2. Les principaux dirigeants sont le Directeur général et les directeurs généraux adjoints, qui sont chargés d'organiser, de diriger et de contrôler les activités de l'Organisation, et sont investis de l'autorité nécessaire à ces fins. La Conférence se compose de 194 États Membres sans désignation de personnes spécifiques.

25.3. La rémunération comprend le traitement net et l'indemnité de poste. Les droits comprennent les indemnités telles que la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'indemnité pour frais d'études et l'expédition des effets personnels. Les régimes de pension et d'assurance maladie regroupent les cotisations versées par l'Organisation au titre des retraites et de l'assurance santé.

25.4. Chacun des principaux dirigeants, de leur famille proche et des autres membres de la haute direction ont droit aux autres avantages postérieurs à l'emploi, au même titre que les autres membres du personnel. Ces personnes sont également des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, mais ces avantages ne figurent pas dans le tableau précédent car ils ne peuvent pas être chiffrés de façon fiable pour un individu ou un groupe d'individus.

25.5. Les avances sont celles qui sont accordées sur des droits acquis, telles que les indemnités pour frais d'études, conformément au Règlement et Statut du personnel. Aucune n'a été octroyée aux principaux dirigeants. Ces avances sont largement mises à la disposition du personnel de l'Organisation.

Note 26. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

26.1. La date de clôture des comptes de l'Organisation est le 31 décembre 2015 pour les états financiers 2015 présentés conformément aux normes IPSAS. À la date d'approbation et de signature des états financiers considérés, aucun événement important, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur les états, ne s'était produit entre la date de clôture et la date à laquelle la communication des états financiers avait été autorisée.